

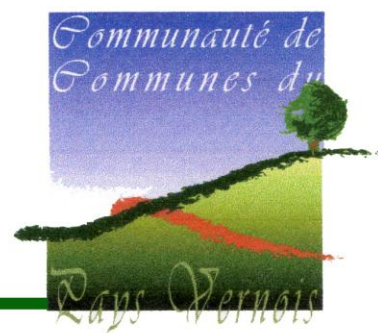
GUIDE D'ACCUEIL

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS VERNOIS



TOUT CE QUE VOUS
VOULIEZ SAVOIR
SUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
PAYS VERNOIS...

Edition 2011



Sommaire

PREFACE	3
OBJET DU GUIDE D'ACCUEIL	4
PRESENTATION GENERALE DU PAYS VERNOIS	4
REGARDS SUR CHAQUE COMMUNE	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VERNOIS	21
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	22
DELEGUES COMMUNAUTAIRES DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS	23
<i>Commissions</i>	23
<i>Syndicat Mixte de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères</i>	24
<i>Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)</i>	25
<i>Pays de l'Isle en Périgord</i>	26
<i>Syndicat Mixte à Vocation Scolaire (SMIVOS)</i>	27
<i>Syndicat Mixte en vue de l'assainissement du Vern</i>	27
SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	28
<i>Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires</i>	28
<i>Garderie</i>	30
<i>Cantine scolaire</i>	30
<i>Centre de vacances et de loisirs pour enfants</i>	30
<i>Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</i>	31
<i>Actes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, Permis de construire, ...)</i>	32
<i>Zone d'activités économiques « PRES DE FIT »</i>	32
<i>Voirie d'intérêt communautaire</i>	33
<i>Centre Intercommunal des Affaires Sociales (CIAS)</i>	33
<i>Equipement culturel</i>	34
<i>Création de multiples ruraux</i>	34
<i>Chemins de randonnée et petit patrimoine</i>	35
SERVICES DES SYNDICATS AYANT RECU DELEGATION DE LA CCPV	36
<i>Collecte des ordures ménagères</i>	36
<i>Déchèterie</i>	36
<i>Entretien des cours d'eau</i>	38
SERVICES DIVERS SUR LE PAYS VERNOIS	39
<i>Transports scolaires</i>	39
<i>Transport public</i>	46
<i>Enseignement Secondaire</i>	46
<i>Associations</i>	47
<i>Culture - Loisirs</i>	53
<i>Aménagements touristiques</i>	54
<i>Service petite enfance</i>	55
<i>Service des Soins Infirmiers Á Domicile (SSIAD)</i>	56
<i>Maison de retraite</i>	56
ADRESSES UTILES SUR LE CANTON DE VERGT	57
<i>Santé</i>	57
<i>Pharmacies</i>	57
<i>Centre médico social</i>	57
<i>Vétérinaire</i>	57
<i>Culte</i>	58
<i>Correspondants de Presse</i>	58
<i>Conciliateur de justice</i>	58
<i>Ambulance - Taxi</i>	58
NUMEROS D'URGENCE	59
SITES INTERNET PUBLICS	59
NOTES PERSONNELLES	64
ANNEXE	66

PREFACE

Le mot du Président,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Amis,

Depuis le début de notre mandat actuel, grâce à la création d'un service Communication, vous surfez à l'intérieur même des actions de votre Communauté de Communes qui, avec ses nombreuses réalisations, montre de manière évidente qu'une Commune seule n'aurait jamais pu envisager pareille chose !

Au travers du « Trait d'union », vous plongez au cœur de l'intercommunalité. Mais aujourd'hui, nous avons pensé qu'il fallait aussi assurer nos bases, en portant à votre connaissance ce livret d'accueil. Il est le fruit d'un travail d'équipe, et son but est de mieux faire connaître encore la vie interne de notre EPCI (1) avec ses 16 communes, ses 6201 habitants, son potentiel intéressant, sans cesse en mouvement pour servir, encore et toujours la population locale. En parcourant ce document extrêmement précis et très précieux, nous allons nous apercevoir qu'il y a toujours quelque chose à apprendre, c'est sans doute pour cela que vos élus sont fiers de rester des Apprentis de la Ruralité, celle qui leur permet de découvrir, d'adapter, de mettre en pratique, tous les ingrédients d'une bonne avancée de nos institutions. Dans ce milieu rural que nous aimons tant, tout simplement parce qu'il est le nôtre, rien n'est jamais totalement figé. Vous voici donc en possession d'une véritable carte d'identité intercommunale, avec des fiches pratiques qui pourront, un jour ou l'autre, vous servir.

Conservons donc ce livret, il obéit à un travail de chacun, il est conforme aux règles de traçabilité amont et aval, au grenelle de l'environnement, et à l'agenda 21, document territorial du département (j'ai modestement participé à sa réalisation). Nous y rencontrons 60 actions en faveur du développement durable, toutes dirigées vers l'amélioration de la qualité du niveau de vie, en protégeant et en valorisant les ressources naturelles et le Patrimoine Culturel. Cela s'appelle tout simplement : le respect de tout ce qui nous entoure.

Merci à celles et ceux qui ont œuvré pour cette belle réalisation. Nous débutons mais avons l'espoir au cœur car nous savons tous que les grands arbres sont nés d'une graine menue.

Bien à vous toutes et tous.

Jean-Pierre SAINT AMAND

(1) EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

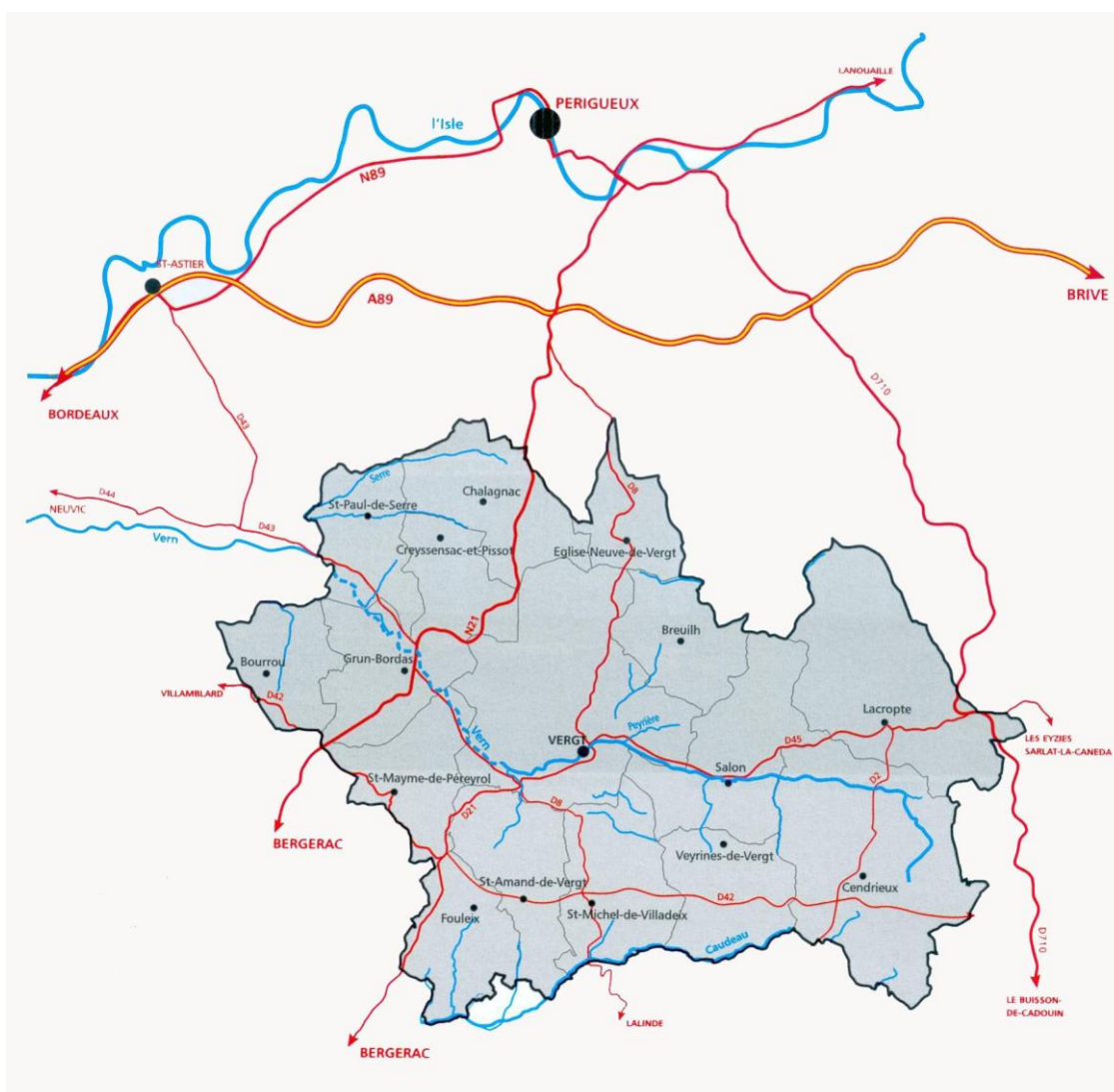


OBJET DU GUIDE D'ACCUEIL

Ce guide doit permettre à chacun de mieux connaître le pays où il a choisi de vivre. Les informations qu'il contient visent à faciliter notre vie quotidienne en portant à la connaissance de tous les différents services disponibles sur le Pays Vernois. Vous y trouverez l'importance et la diversité des équipements sociaux, scolaires, sportifs et culturels, la richesse de la vie associative et la multitude des services indispensables à votre vie quotidienne. Ce guide décrit plus particulièrement les services apportés par la Communauté de Commune du Pays Vernois (CCPV)

Le conseil communautaire est à votre écoute et prêt à répondre à votre attente pour améliorer ce mode de communication. N'hésitez pas à nous adresser vos remarques et suggestions. C'est par une concertation régulière et amicale que nous agissons tous ensemble pour bien vivre en Pays Vernois.

PRESENTATION GENERALE DU PAYS VERNOIS



Au cœur du Périgord, le Pays Vernois se situe au Sud de Périgueux et au Nord de Bergerac dans la deuxième couronne de l'agglomération périgourdine. Ce canton rural, qui mise sur un tourisme vert, jouxte les Pays du Périgord Noir et du Bergeracois, lieux de tourisme et de sites emblématiques.

Le Pays Vernois regroupe 16 communes sur une surface de 238 km² pour une population d'environ 6500 habitants. Il se caractérise :

- Par des paysages diversifiés où de nombreuses vues s'ouvrent sur des vallées avec de grandes clairières agricoles entrecoupées de parties boisées.
- Un juste équilibre entre terres boisées et terres cultivées avec une agriculture à la fois diversifiée et spécialisée où cohabite élevage (bovins et canards) et fraisculture. Vergt est la « capitale de la fraise du Périgord ».
- Une architecture rurale très marquée, qui se découvre au gré des chemins, harmonieuse et modeste, riche en couleurs et proportions, fondue dans le paysage composé de fermes isolées, de maisons de maître, de silhouettes de bourgs sur les plateaux avec église forteresse ou clocher pointus, bastide dans la vallée.

REGARDS SUR CHAQUE COMMUNE

Bourrou



Altitude : 210 mètres

Superficie : 913 Ha

Population : 152 habitants

Saint protecteur : Saint Michel

Nom des habitants : Bourrounais(es)

HISTORIQUE

L'origine du village paraît remonter au XIV^e siècle et « bourrou » serait d'origine gallo-romaine. La mention de « Borrelum » est la plus ancienne appellation connue.

L'église de Bourrou fut consacrée en 1868. La première construction devenue ruine fut édifée en date de 1500 et dédiée à St Michel. Seule subsiste de cette époque une ancienne porte romane à l'arrière de l'église ainsi qu'une croix de pierre vestige de l'ancien cimetière.

L'école a fermé ses portes en 1993. La commune dispose d'une salle des fêtes adaptée aux petits rassemblements (80 personnes maximum), de nombreux logements locatifs, et d'une maison des associations pouvant accueillir environ 50 personnes dédiée notamment aux manifestations culturelles.

Près du bourg s'élèvent les vestiges d'un ancien pigeonnier, sur le flanc d'une colline à l'entrée du village. Il s'agit là d'un élément marquant du paysage de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Marie Claude KERGOAT Vice présidente à la CCPV chargée de l'agriculture et tourisme

Adjoints : Gérard MARIE Stéphane WAGNER

Conseillers : Marie-Christine HOPPENOT Francine MAZEAU Nicole RAYNAUD Marie-Laure CACAUT

Sylvain WAGNER André RAYNAUD Jean-François DESMARTIN Philippe GUY

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le bourg 24110	Tél et Fax: 05 53 81 96 39	mairie.bourrou@orange.fr	Mardi : 14h00 à 17h00 vendredi : 9h00 à 12h00



Breuilh



Altitude : 215 m

Superficie : 1026 ha

Population : 220 habitants

Saint protecteur : Saint Roch

Nom des habitants : Breuilhois(es)

HISTORIQUE

Le nom du village apparaît dès le XIII^e siècle sous la forme de Brulh et sous la forme latine Brolium en 1276. Breuilh vient de l'occitan bruèlh ou bruolh équivalent de l'ancien français breuil. Ces mots sont issus de brogilu, d'origine gauloise, qui désigne un petit bois entouré d'un mur ou d'une haie, mais aussi des bois marécageux.

Le village de Breuilh remonte à l'époque gallo-romaine. Sa longue histoire de révoltes est d'insubordinations s'est aujourd'hui adoucie et se concentre sur la mise en valeur de son environnement naturel.

La commune de Breuilh devient un lieu de haute justice au XVIII^e siècle. D'ailleurs, les siècles suivants sont relativement calmes pour la région. Cependant, la Dordogne renoue avec sa tradition d'insoumission lors de la seconde guerre mondiale. En effet, à cette époque elle abrite plusieurs camps de maquisards notamment dans la commune de Breuilh.

Aujourd'hui, la situation de Breuilh en plein cœur de la forêt et sa proximité avec la ville de Vergt constituent des atouts non négligeables pour développer le tourisme vert.

L'église romane Saint-André de Breuilh est construite au XVII^e siècle sur le modèle de la chapelle de l'ancien château de Mondignéras qui servait d'église paroissiale. A la fin du XVII^e siècle et tout au long du XVIII^e siècle, cette chapelle fait office de chapelle funéraire pour les nobles de la commune. Elle abrite notamment le tombeau de Taillefer.

L'église actuelle se dresse au sommet d'une motte entourée d'un fossé et on y pénètre par un portail très simple, légèrement décentré, dans le mur ouest de l'église. Dans le sanctuaire voûté en plein cintre, on remarque de très anciennes arcades engagées dans le mur. La nef, couverte de lambris, accueille deux statues de Saint André et Saint Roch. Enfin, trois baies en plein cintre rythment les façades nord et sud de la nef.

L'église Saint-André possède un clocher-donjon avec des baies arrondies. Sa cloche est l'oeuvre du fondeur Emile Vautier, opérant à Saint-Emilion.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Roland COLLINET vice président de la CCPV, chargé de l'environnement, déchets ménagers et cours d'eau

Adjoint : Michel BECHADE Yves LEYNAERT

Conseillers : Jean Louis DUMANOIT Nathalie SIMON Patrick JOUSSAIN Cécile DULON

Viviane BARCELLA François PELATAN Bernard RILIEVO Pierre VIGIER-FLECHOU

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél et Fax: 05 53 46 68 36	mairiedebreuilh@wanadoo.fr	Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Cendrieux



Altitude : 185 m (min) 260 m (max) Superficie : 3123 ha

Population : 556 habitants

Saint protecteur : Saint Jean Baptiste fêté le 29 août

Nom des habitants : Cendrieucois(es)

HISTORIQUE

L'origine du nom reste floue, elle pourrait venir selon l'église, du patronyme Saint Dreux (Saint André), l'apôtre qui fut élève de Saint Jean Baptiste. D'autres affirment que le nom proviendrait du mot "*cendres*", rappelant ainsi l'histoire de la bâtisse qui aurait été brûlée et réduite en cendres peut-être au XV^e siècle au cours d'affrontements avec l'armée des Huguenots. Monsieur Brou aurait écrit également en 1838 : "Les Anglais brûlèrent et reconstruisirent Cendrieux".

L'originalité du bourg réside dans la conception circulaire de magnifiques maisons bourgeoises, convergeant toutes vers l'église fortifiée du XII^e siècle de style roman. Ancienne chapelle castrale de la ville de Saint-Drieux ou Saint-Dreux, elle servait de forteresse pour défendre le bourg et ses environs. La forme de son donjon-clocher, carré et crénelé représente un ensemble unique en Périgord.

Commune rurale, la culture de la fraise en est la principale activité. Mais il y a également un gros élevage de gibier, des élevages de canards et de poulets, quelques éleveurs de bovins lait et viande. L'artisanat et le commerce sont également présents, maçonnerie, alimentation, bar, point poste et une école en regroupement pédagogique avec Lacropte.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Gilles LE ROUX vice président de la CCPV, chargé de la voirie et des infrastructures routières

Adjoint : Liliane AGRAFEUIL Patrick DUFRAIX Vincent TAULOU Eric BRAJON

Conseillers : Michèle BALAINE Rolande BASSET Corinne CABRILLAC Yannick de VINCENZI-GAUTHIER
Henri DELMAZEL Marinette FAURE Alain LALOT Sylvie MIGNOT
Patricia REBILLOU Henri VIGIER

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél : 05 53 03 22 43 Fax: 05 53 08 29 36	mairie.cendrieux@wanadoo.fr	Lundi, jeudi : 14h00 à 18h00 Mardi : 8h00 à 12h30 Samedi : 9h00 à 12h00



Chalagnac



Altitude : 238 m

Superficie : 1415 ha

Population : 410 habitants

Saint protecteur : Saint Saturnin

Nom des habitants : Chalagnacois(es)

HISTORIQUE

Histoire du nom : Placé sur le chemin de saint Jacques de Compostelle, le nom du village est relevé sous la forme latinisée *Chalacnacum* au XIII^e siècle. C'est peut être le nom d'un gallo-romain, *calanus*, suivi de *acum* (dictionnaire des noms de lieux du Périgord). En 1845 on trouve le nom de *Chalannacum*, une des paroisses dans la mouvance de la haute justice du paréage entre le roi et le chapitre Saint-Front. Le village a pris par la suite le nom de Chalagnac puis Chalagnac. Le premier document écrit sur Chalagnac date de 1347.

Logo de la commune : En 1771, Mlle Marguerite de BERTIN introduisit sur la commune la première pomme de terre de Dordogne, qui fut semée au château de Rossignol, dont la commune en a fait son logo.

L'église : L'église est citée au XVI^e siècle et à cette époque elle ne possédait pas de clocher. En 1616 les registres paroissiaux mentionnent pour patron de l'église Saint Saturnin et le 5 avril 1755, la cloche a été bénie en son honneur.

L'école : Modernisée avec la construction d'une nouvelle cantine, l'école, sous la compétence de la CCPV, accueille en maternelle les enfants du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal de Creyssensac et Pissot, Saint Paul de Serre, Eglise Neuve de Vergt et Chalagnac).

Depuis 2010 un centre de loisirs (ALSH) est ouvert pour les enfants de 3 à 14 ans.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Jean MANEIN

Adjoint : Hélène DUBUSSY Nathalie LARNAUDIE-JOLY Jean Paul GARRIGUE

Conseillers : Charles FARGE Patrick CHANTEGREILH Dominique CHANSARD Marc PORTIL
Dominique BURE Samantha KEULEN Nadine MAZEAU

MAIRIE

Adresse
Le Bourg 24380

Accueil
Courriel



Horaires d'ouverture
Lundi : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00 Mercredi : 8h30 à 12h30 Samedi : Tous les 15j de 9h00 à 12h00

Creyssensac et Pissot



Altitude : 108 m (min.) – 236 m (max.) Superficie : 862 ha

Population : 221 habitants

Saint protecteur :

Nom des habitants : creyssensacois(es)

HISTORIQUE

En 1820, les anciennes paroisses de Creyssensac et de Pissot fusionnent sous le nom de Creyssensac et Pissot. La commune s'étend sur un plateau vallonné et boisé, commune rurale qui reste vouée à l'agriculture. Divers types d'exploitations se côtoient :

- polyculture, élevage,
- culture spécialisée et intensive de la fraise,
- vignoble classé AOC.

Son territoire fut occupé dès l'époque néolithique. Les paroisses qui comptaient des fiefs, dont la mouvance des Comtes du Périgord, furent particulièrement agitées aux XVI^e et XVII^e siècles, lors des révoltes des croquants, car la forêt leur offrait un asile presque imprenable. Les hommes de la résistance lors de la dernière guerre de 1939-1945 y trouvèrent refuge.

Les deux églises, au bourg de Creyssensac et à Pissot, d'origines romanes, ont subi d'importants remaniements.

La commune est un havre de calme et de verdure à quelques minutes de Périgueux par la route nationale 21.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Claude DENIS

Adjoints : Gabrielle JOFFRE Agnès DAURIAC Christian CRAMAREGEAS

Conseillers : Laurence BUSSE Delphine CATHALA Pascal COUE Mireille FAURIE

Jacques GANDON Jean Louis LAUTERIE Patrick LERAT

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél : 05 53 46 67 11 Fax: 05 53 05 48 94	Mairie-creyssensac@wanadoo.fr	Lundi : 13h00 à 17h00 Jeudi : 9h00 à 13h00



Eglise Neuve de Vergt



Altitude : 234 m (min : 150 m max : 247 m) Superficie : 761 Ha Population : 428 habitants (recensement 2009)

Saint protecteur : Saint Barthélemy fêté le 24 août

Nom des habitants : Neueglisiens et Neueglisiennes

HISTORIQUE

Histoire du nom : La plus vieille mention le désigne sous la forme latinisée *Ecclésia Nova d'Uschel* (1346), puis Gleixeneuve au XVI^e siècle. Le nom devient « *Sainte Marie du Sel* » aux XVII^e et XVIII^e siècles, avec plusieurs variantes, lorsque la paroisse devient un sanctuaire de Marie pour ses vertus de guérison de certaines maladies. La commune prend le nom de « *Eglise Neuve* » après la révolution et enfin « *Eglise Neuve de Vergt* » en 1862.

L'Eglise : L'édifice actuel correspond à une reconstruction réalisée en 1867. L'histoire rapporte que la première église paroissiale se trouvait au village de « *La Parélie* », à 1,5 Km au Nord-Ouest du bourg actuel. Elle fut détruite par un incendie au XVIII^e siècle.

L'école : L'enseignement primaire débute sur la commune au XIX^e siècle dans l'église désaffectée après la révolution. Il se poursuit au milieu du XIX^e siècle dans divers locaux loués successivement dans le village de « *La Parélie* » puis dans le bourg. Sous la pression de l'administration, la commune fait enfin construire en 1882 la maison d'école sur l'emplacement actuel.

C'est au lendemain de la guerre de 1939-1945 que les premiers essais de la culture de la fraise en Périgord sont apparus sur les coteaux de la commune d'Eglise Neuve de Vergt. Les sols sablonneux et acides de la commune et particulièrement les défriches de bois convenaient parfaitement à cette plantation. En hommage aux pionniers de cette culture, la route principale qui traverse le bourg a été baptisée « rue de la fraise » en 2002.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Thierry NARDOU vice président à la CCPV, chargé de l'économie du commerce de l'artisanat et de l'industrie

Adjoint : Jacky COULAUD Virginie HUOT MAUCOURT Jean-Marie NARDOU

Conseillers : Jean-Louis BECHADE Dominique FRADON Jean GERAUD Jean-Luc LALET

Delphine POINTREAU Fabrice REVERDEL Didier VALENTIN

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
22 rue de la fraise 24380	Tél : 05 53 46 61 10 Fax : 05 53 09 81 29	mairie.egliseneuve@wanadoo.fr	Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30 vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Fouleix



Altitude : 196 m

Superficie : 1092 ha

Population : 205 habitants

Saint protecteur : Saint Pierre

Nom des habitants : Fouleixois(es)

HISTORIQUE

Le nom FOULEIX est d'origine celtique. Il désignerait le caractère particulièrement déraisonnable des habitants de l'époque de cette contrée. En effet, il fallait être fou pour venir travailler les terres de Fouleix tellement elles étaient dures. Maintenant, le progrès du machinisme agricole rend ces terres moins rudes.

Contre fort du massif central, le relief y est vallonné. Le bourg est bâti dans une agréable situation sur un plateau à 196 m d'altitude. A quelques centaines de mètres, au pied du bourg, coule une source qui surgit à l'aplomb d'un rocher « *La fontaine du Paradis* ». Elle donne naissance à un ruisseau : *Le Fouleix*, affluent du *Caudeau*. Dès sa naissance, il possède un débit suffisant pour faire tourner 5 moulins et alimenter en eau les habitants des fermes du bourg et de ses alentours. De plus, plusieurs fontaines (telles que « *Font Perlique* », « *Fontaine du merle* », « *Fontaine de l'hermitage* », « *Fontaine du Coderc* », ...) alimentent des ruisseaux plus ou moins importants dans les vallons.

Au point de vue historique, un château féodal, maintenant disparu, aurait été construit au lieu dit « *Les Bas coups* ». Un cluzeau relate les invasions barbares. L'actuelle bâtisse de Fileyssant, qui date du XVII^e siècle est l'ancien tourne bride d'un château. Ce dernier, situé sur la partie la plus élevée de la commune, permettait d'avoir un point de vue vers l'Est, l'Ouest et le Sud.

L'église paroissiale est de fondation romane. Elle a été remaniée aux XV^e et XIX^e siècles (1864 sous l'égide de l'Abbé Masson prêtre à Vergt). Elle possède un Chœur couvert d'une coupole sur trompes et un clocher à deux étages. Il est ajouré d'une baie par face et il se termine par une flèche polygonale.

L'économie du village est basée sur l'agriculture. La polyculture est de règle : fraisculture, élevage de bovins, fermes laitières, élevages de canards, maraîchage, ...

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Gérard GALLET

Adjoint : Christian BONVOISIN Jean Pierre BENINCA

Conseillers : Emmanuel LE GAY Frédéric COURTINES Xavier VILLATE Charles MALLET
Laurent BOST Philippe BUREY Pierre RICATEAU Amélie BALAINE

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél : 05 53 54 91 40 Fax: 05 53 54 14 18	Mairie.fouleix@wanadoo.fr	Mardi : 10h00 à 12h00 Vendredi: 10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30



Grun-Bordas



Altitude : min : 97m max : 231 m Superficie : 1228 ha

Population : 209 habitants

Saint protecteur : Notre Dame de l'Assomption

Nom des habitants : Grun-bordasiens(nes)

HISTORIQUE

Histoire du nom : Grun, situé dans la vallée du Vern, possède des traces de présences humaines préhistoriques (silex taillé, hache polie, gros rocher posé au sol) et gallo-romaine (oppidum), au sommet d'un coteau appelé Pey-Renon. Le nom de Grun apparaît au XIII^e siècle, écrit **Girunh** puis **Grunh** (1268) et **Grung** en 1556. Il représenterait un nom de personne gallo-roman, *gruniu*, sous-entendu *fundus* « **les biens de Grunnius** ». Le hameau de Bordas était autrefois une paroisse, son nom n'est connu dans les textes qu'en 1444 et est francisé en **Bordes** au XVII^e siècle. Il correspond à l'occitan **borda** « cabane, grange » et « métairie » et à l'ancien français « **borde** », dérivés tous deux du german *borda* « maison de planche ».

En 1993, Grun et Bordas s'unissent pour former la commune de Grun-Bordas.

L'église : Grun possédait une église romane bâtie en 1169/1182 et remplacée au XV^e siècle par une église gothique. Elle disparaît, faute d'entretien vers 1880. L'église, actuellement présente à Bordas, fut construite en 1900.

L'école : L'instruction primaire débute à Grun en 1856, avec acquisition puis agrandissement d'une « maison d'école ». L'école actuelle, située à Bordas, apparaît en 1900.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Sylviane FEIX

Adjoint : Bernard SABOURET Franck MONSALLIER Patrick NICOLEAU

Conseillers : Gilles MOTARD Thierry BOISSEAU Alain MAURT Martine LARGE

Aurélié DESCHAMPS Claudette SIMON Catherine FARCY

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg de Bordas 24380	Tél : 05 53 54 78 25 Fax: 05 53 03 49 01	communegrunbordas@wanadoo.fr	Mercredi : 14h00 à 18h00 Jeudi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Lacropte



Altitude : 185 m

Superficie : 2686 Ha 26 a 76 ca

Population : 630 habitants

Saint protecteur : Saint Aignan

Nom des habitants : Lacroptois(es)

HISTORIQUE

L'origine et le nom de la commune se perdent dans les méandres de l'histoire et du temps !

Au 13^{ème} siècle, nous retrouvons cependant la famille de Lacropte, principalement avec Hélié et Fontanier de LA CROPTÉ qui marquèrent le secteur de leur passage. Plus tard, en 1425, Hugues de LA CROPTÉ épousera Marie Vigier de Chantérac. De cette union naîtra une fille : Louise de La Cropte-Chantérac qui deviendra la maman de FENELON.

La commune essentiellement rurale, a vécu pendant très longtemps du travail de la vannerie, grâce à un important massif de bois de châtaignier. Ensuite dans les années 1950, une reconversion verra l'arrivée de « la truffe rose des sols acides... », c'est à dire la fraise. La commune fut une des plus importantes de France pour la production de cette culture spécialisée.

De nos jours, la fraisculture a fortement régressé et la polyculture a repris sa place, laissant apparaître plusieurs filières, tant animales que végétales.

A Lacropte, le tissu artisanal est également très présent. On y rencontre un multiple rural, des unités d'expédition et exportation de fruits et légumes, un pôle industriel de conditionnement de produits de nettoyage, ainsi qu'une unité liée au tourisme à la ferme.

Aujourd'hui, le centre bourg vient de recevoir un « rajeunissement » qui donne totale satisfaction à tout le monde, rendant le village agréable et respectueux de l'environnement.

Dans cette commune, pleine de charme, à quelques encablures du milieu urbain, il fait tout simplement « **bon vivre au pays** » !

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Jean Pierre Saint AMAND conseiller général du canton de Vergt, président de la CCPV

Adjoint : Yves GRELETTY Jean claude MINET Catherine VALADE Laurent ROUSSET

Conseillers : Gérard ALBUCHER Jacques BODET Geneviève CABRILLAC Maria CHEVREUX

Isabelle FAURE Fabienne LADEUIL Martine LAGROIS

Elisabeth MAILLE DAFONSECA

Yves TALOU Huguette TEILLET

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél : 05 53 06 72 46 Fax : 05 53 35 22 29		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 20h00



Saint Amand de Vergt



Altitude : 200 m

Superficie : 1301 ha

Population : 211 habitants

Saint protecteur : Saint Amand

Nom des habitants : Saint-Amandinois(es)

HISTORIQUE

Histoire du nom : C'est une commune d'origine fort ancienne des X^e et XI^e siècles, dont le nom de Saint Amand aurait été donné par des moines missionnaires de Saint Amand qui parcouraient le pays pour y fonder prieurés, chapelles, églises.

L'église : Elle a été construite à la fin du XI^e siècle, début du XII^e siècle, de style roman dans son ensemble, le chœur ou sanctuaire est voûté en coupole au dessus de laquelle est le clocher. L'église qui a été restaurée sur plusieurs années, est animée chaque année en juillet et août, par un festival de musique classique.

L'école : La commune n'a plus d'école depuis 1978 mais elle fait partie d'un regroupement pédagogique avec trois autres communes : Fouleix, Saint Laurent des Bâtons et Saint Michel de Villadeix.

Centre de loisirs : Depuis décembre 2001 jusqu'à avril 2006, la commune a accueilli le centre de loisirs et la garderie périscolaire dans la salle polyvalente. Une nouvelle structure a été réalisée par la Communauté de Communes du Pays Vernois pour une mise à disposition des bâtiments de la commune à la Communauté. Une association « Les Bricoulous » en assure le fonctionnement.

Saint Amand est une commune très appréciée pour son calme et ses belles vieilles demeures.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Jean Luc MALLET

Adjoints : Laurent COULAUD Eric JEAMMET Sylvie LIEBEAU

Conseillers : Jean Claude BOISSEL Emilie LESTANG Jorge DA SILVA PIMENTEL Françoise DUMAS
Michel ROUBENNE Stéphanie ROUGIER Didier VALADE

MAIRIE

000Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél et Fax : 05 53 54 91 57	Mairie.saintamanddevergt@wanadoo.fr	Mardi : 14h00 à 17h30 Jeudi : 9h00 à 12h00

Saint Mayme de Pereyrol



Altitude : 195,91 m

Superficie : 1074 ha

Population : 173 habitants

Saint protecteur : Saint Bernard

Nom des habitants : Saint-Maymois(es)

HISTORIQUE

Histoire du nom : Avant le XI^e siècle, le village se situait au lieu dit « Pereyrou », nom donné à cause de la présence d'un sol très pierreux, « Pereyrou » voulant dire « Pierre qui roule ». Des fouilles ont révélé sur ce site des restes de constructions. Il a été détruit par des invasions barbares et a été reconstruit à l'emplacement actuel aux XI^e / XII^e siècles.

Tout laisse à penser que le nom actuel de Pereyrol vient de « Pereyrou ».

« Mayme » vient de Maxime qui était le saint patron de la commune avant la révolution. Le « X » ayant été mal transcrit, s'est transformé en « Y ». Le « I » devenant inutile, a disparu.

Après la révolution, le saint patron devint Saint Bernard.

L'église : L'église de style roman date du IX^e siècle. Détruite en partie au X^e siècle lors des affrontements barbares, elle fut reconstruite, notamment son clocher de 17 mètres, au cours du XI^e siècle.

A l'intérieur, outre son retable en bois sculpté (XVII^e), se trouve un tableau de 4x3 m « Admiration des bergers », don de l'empereur Napoléon.

La cloche de 300 kg a été fondue en 1776, électrifiée en 1965 et restaurée en 2010.

Célébrités : Antoine Gadaud est né à Saint Mayme le 26 avril 1841. Il fut médecin des armées, maire de Périgueux, conseiller général, sénateur, ministre de l'agriculture, au XIX^e siècle.

Saint Mayme vit naître également Pierre Grellety, chef des croquants du Périgord entre 1638 et 1641. Il fut exilé par la suite en Italie par décision royale.

Festivités : Une grande foire à la citrouille, dont le rayonnement va bien au-delà des limites du département, s'y déroule depuis 15 ans, le deuxième dimanche d'octobre.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Catherine ROULEAU

Adjoint : Philippe GRARD Marie Line GOURBEAU Carlos MARTINEZ

Conseillers : Jean Claude BONNET Tony BRACHET Robert LESPÉ Olivier CHRISTOPHEL
Delphine DALEME Jean LOUIS DILLON

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél : 05 53 54 76 33 Fax: 05 53 08 28 45	maire.stmayme-de-pereyrol@wanadoo.fr	Mardi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00



Saint Michel de Villadeix



Altitude : 170 m

Superficie : 1445 ha

Population : 296 habitants

Saint protecteur : Saint Valéry

Nom des habitants : Saint-Michellois(es)

HISTORIQUE

Histoire du nom : Villadeix était autrefois une archiprêtré qui faisait partie de l'évêché de Périgueux, regroupant 41 paroisses qui devinrent 33 communes en 1880, dont Saint Michel. Le nom de Villadeix paraît donc provenir du nom d'origine de son siège. Les archives disent que « Villadès », avec la déformation apportée par le temps serait devenu Villadeix et aurait pour origine les « villas » ou « villages » gallo-romains qui jalonnaient les vallées.

Fait divers historique : En l'an 756, les enfants et l'épouse de Waifer Duc d'Aquitaine, qui occupaient le château de Rousille, non loin de là, furent égorgés par les soldats de Pépin le Bref au hameau de « La Brandie » ou « sanderey » écrit parfois « Sang de Roy ». Le Duc, lui-même, sera assassiné plus tard dans la forêt de La Double.

L'église : Erigée au cours du XI^e siècle, elle fut en partie ruinée pendant les guerres de religions du XVI^e siècle. Aujourd'hui restaurée, elle renferme un tableau de la nativité datant du XVIII^e siècle, un baptistère classé en pierre, ainsi que, dans un reliquaire en bois, des reliques de Saint Valéry ancien patron de la paroisse. Autrefois, une source miraculeuse, qui portait le nom de ce saint et qui jaillissait derrière l'église, guérissait les enfants malades.

L'école : L'école primaire fonctionne en regroupement pédagogique avec les communes de Fouleix, Saint Amand de Vergt et Saint Laurent des Bâtons.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Claude DUPONT, Président du SIAEP de la région de Vergt

Adjoint : Jean Michel VERNEUIL Philippe CHADOURNE Philippe CHANDELLE

Conseillers : Bruno AUBERTIN Laetitia BIBIE Philippe FAGUE Jean Michel MERIGOT
Frédéric MERLAND Vincent Pierre Marie Claude VAN HEGHE
DIT LAMBERT

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél et Fax: 05 53 54 77 00	Mairie.stmicheldevilladeix@wanadoo.fr	Lundi : 14h30 à 18h00 Jeudi : 14h30 à 18h00

Saint Paul de Serre



Altitude : 120 m

Superficie : 1044 ha

Population : 246 habitants

Saint protecteur : Saint Paul

Nom des habitants : Saint-Paulois(es)

HISTORIQUE

Trois vallées composent cette commune située à l'extrémité nord ouest du canton : celle du Vern au sud et deux de ses affluents au centre le Serre et au nord le Rosier. Des lignes de coteaux convergeant vers Manzac sur Vern les dominent d'une hauteur de 200 mètres. Les routes et chemins qui les traversent permettent de découvrir de nombreux sites agrestes tandis qu'une suite de plateaux boisés offrent de superbes points de vue sur des petites vallées luxuriantes de verdure.

Le village, desservi par la route départementale 44, s'étend sur la rive droite du Serre. Quelques maisons entourent l'église reconstruite au XIX^e siècle et restaurée en 2003. Un outillage paléolithique et néolithique ainsi que des vestiges d'un établissement rural gallo-romain attestent que le site fut occupé avant le moyen âge.

Sa position en deuxième ceinture de l'agglomération périgourdine fait que sa population a doublé au cours des deux dernières décennies.

Une base de loisirs avec plan d'eau de 9 hectares a été réalisée à la fin des années 80, celle-ci est aujourd'hui en restructuration.

Avec la communauté de communes du Pays Vernois (CCPV) dont dépend St Paul de Serre, un atelier de création théâtrale a vu le jour. Il est occupé par la compagnie « chantier théâtre – Cie Florence LAVAUD » qui a obtenu le 1^{er} Molière jeunes public en 2006.

La commune de Saint Paul de Serre est associée en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec Chalagnac, Creyssensac et Eglise Neuve de Vergt et les enfants du primaire et de maternelle sont affectés dans les classes de ces communes en fonction de leur âge ; un service de transport scolaire assurant le lien entre les classes, et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) péri et extrascolaire. La CCPV gère ces écoles et ALSH.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Jean Paul VIROL 1^{er} vice président de la CCPV, délégué aux finances et au personnel

Adjoint : Ghislaine PEYROUNY Josette LIMOGES Daniel CHANTEGREIL

Conseillers : Lucette BOUILLÈRE Dominique ROUFFIGNAC Gérard EBRARD Dominique LOURD
Frédéric DELPEY Christian CHARLES Josiane VALIDIRE

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél : 05 53 54 28 95 Fax: 09 80 08 64 29	Mairie.saint-paul-de-serre@wanadoo.fr	Lundi: 13h00 à 17h30 Jeudi : 13h00 à 17h30



Salon de Vergt



Altitude : 148 m

Superficie : 1745 ha

Population : 236 habitants

Saint protecteur : Saint Saturnin

Nom des habitants : Salonais(es)

HISTORIQUE

Histoire du nom : Salon est mentionné au XIII^e siècle dans un pouillé par « *El Sala* », suivi de « *Silanus* » en 1416. Par la suite on relève en 1482 « *Lo Salo* », enfin « *Le Salon* » à partir de 1496. Son nom vient de l'occitan « *Sala* », désignant la salle d'une demeure seigneuriale et par extension cette dernière, issu du francique « *Saal* » signifiant château et du suffixe « *onem* ».

En 1794 (an II) la commune prend le nom de « *Salon et Château Missier* » après la fusion des deux paroisses. A partir de 1854, seul le nom de « *Salon* » sera retenu.

L'église : Du point de vue architectural, cette église romane dont le chœur a disparu, date du XII^e siècle. Elle a été reconstruite suite à un incendie au XVI^e siècle pendant les guerres de religions. Elle mesure 18 x 6 mètres ; sa nef voûtée plein cintre est séparée du petit sanctuaire par un arceau. Côté décoration : deux autels dédiés à la vierge et Saint Joseph ainsi qu'un vitrail représentant Saint Saturnin complètent une belle chaire.

Pour le visiteur, une très belle chapelle mérite une halte au lieudit « *Château Missier* » situé au Nord-Est du bourg de la commune. Cette chapelle est mentionnée dès le XIV^e siècle ; elle constituait une annexe de la paroisse de Mortemart qui dépendait de l'archiprêtré du Bugue. Elle est bâtie sur une ancienne motte féodale. Elle est dédiée à Sainte Quitterie, patronne de la Gascogne.

La commune de Salon est à mi-chemin entre les communes de Vergt et de Lacropte. C'est une commune à ressources principalement agricoles (polyculture).

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Michel GRELLETY vice président de la CCPV, chargé de l'habitat, de l'urbanisme et de l'assainissement non collectif

Adjoint : Sandrine CHINOIRS Olivier DENIS Cécile MASSOUBRE-MAREILLAUX

Conseillers : Maylis BAUCHIERO Michel DEFRETIN Jean Pierre GAURIN Robert GOURSOLLE
Jan JONKER Stéphanie MAREILLAUD Yves MASSOUBRE

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél et Fax: 05 53 54 97 99	Mairie.salondevergt@wanadoo.fr	Mardi : 9h00 à 12h30 Jeudi : 9h00 à 12h30

Vergt



Altitude : 130 m max : 246 m moy : 160 m Superficie : 3335 ha

Population : 1512 habitants

Saint protecteur : Saint Jean

Nom des habitants : Vernois(es)

HISTORIQUE

Le village de VERGT dit VERGNE à cette époque est né vers l'an mil de deux villages reliés par le chemin « La Chaminade » et devenus paroisse de Sainte Marie de Vergt et Saint Jean de Vergt à la fin de l'an 1200.

C'est aussi à cette époque que Saint Jean deviendra bastide et verra se bâtir la halle et son quartier en damier.

La ville franche était née et se développera rapidement comme centre d'activité et d'échange cantonal (marchés ruraux, commerces, artisanat et services administratifs).

En 1803, Sainte Marie comptait 523 habitants et Saint Jean 784 habitants. Le passage du chemin de fer avec la ligne Périgueux – Bergerac (le célèbre Tacot) va favoriser l'essor de Vergt comme chef lieu de canton enfin désenclavé : construction de la mairie et des écoles de filles et de garçons dans le plus pur style III^e République.

Le XX^e siècle verra la commune s'inscrire dans le développement :

- agricole avec la culture de la fraise et la création du marché au cadran,
- scolaire avec la construction du collège et des écoles maternelles,
- touristique avec l'aménagement du plan d'eau de Neufond.

L'image de Vergt et de ses 1750 habitants est portée par la fraise au delà du département mais aussi par son activité festive et associative (le grand prix cycliste des années 70 et la fête de la fraise qui est actuellement la seconde manifestation départementale par son importance).

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Raymond CACAN

Adjoint : Pierre JAUBERTIE Brigitte BAZINGETTE Véronique DUFRAIX Jean Patrick CHARPENTIER

Bernard DELPRAT vice président de la CCPV, chargé de la communication

Conseillers : Thierry BOURLAND Pierre HENNINOT Bernard COSTE Christian BESSE

Marie Christine LAUD René DUPUY Gérard FAURE Jean Bernard ANGELY

Renée BOUILLERE Michaël VIGIER Geneviève CHAMPAGNE Jean Pierre AGRAFEIL

Marc VICTORION vice président de la CCPV, chargé des affaires scolaires et culturelles

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel et site internet	Horaires d'ouverture
3 Place Charles MANGOLD 24380	Tél : 05 53 54 90 05 Fax: 05 53 04 59 89	Mairie-de-vergt@orange.fr Vergt-en-perigord.com	lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 Mardi et Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Mercredi : 9h00 à 12h00 Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30



Veyrines de Vergt



Altitude : 190 m

Superficie : 1224 ha

Population : 248 habitants

Saint protecteur : Notre Dame de l'Assomption fêtée le 15 août

Nom des habitants : Veyrinois(es)

HISTORIQUE

Origine du nom : On relève une première attestation du nom du village « veirinas » en 1158 lors de la construction de son église.

Veyrines de Vergt est un petit village situé au sud de Vergt. Témoin actif des conflits médiévaux, il offre aujourd'hui une halte paisible.

Les paysages calmes et sauvages de ce coin du Périgord permettent de se ressourcer au milieu d'une flore riche et variée (châtaigniers, chênes, chênes truffiers, pins...).

Vers 1630, le village est associé à un château dans la formule *Castrum de vitrinis* qui fut détruit pendant les guerres de religions.

L'ancienne chapelle qui sert aujourd'hui d'église paroissiale remplace l'église de Saint Valentin qui était située au village de « La Croix » et qui eut le même sort que le château.

L'église, patrimoine architectural, date du XII^e siècle. Le plan de cette église est composé d'une nef unique dénuée de transept. Les murs nord et sud sont percés de baies en plein cintre qui laissent entrer largement la lumière. Le clocher du XIX^e siècle est formé d'une tour carrée, au toit pointu qui s'élève au-dessus de l'entrée côté est.

Cette église, dotée à l'intérieur de magnifiques fresques du XVI^e siècle récemment restaurées, est dédiée à Notre Dame de l'assomption, fêtée le 15 août.

A l'est du bourg de la commune on aperçoit un puits qui étonne par la forme conique de son toit qui évoque davantage un petit abri qu'un point d'accès à l'eau.

Situé près du centre bourg, sur un magnifique circuit de randonnée, le promeneur découvrira un vieux lavoir restauré qui fait partie du patrimoine local.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Jean Paul MONTORIOL

Adjoints : Alain LESTANG Jacques ROUBENNE

Conseillers : Christine BOST Evelyne CORNU Raymond GINTRAT Ludovic GRANGER
Jean Luc NOYER Roland PORTELLO-GINTRAT Cyril ROUGIER Jean Pierre VALADE

MAIRIE

Adresse	Accueil	Courriel	Horaires d'ouverture
Le Bourg 24380	Tél et Fax: 05 53 54 94 98	mairie.veyrinesdevergt@wanadoo.fr	Mardi : 9h00 à 12h00 Vendredi: 14h30 à 18h00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VERNOIS



7, Route de Périgueux
24380 VERGT

Tél : 05 53 54 35 95 - Fax : 05 53 54 37 23 – Courriel : cc.paysvernois@wanadoo.fr

Site internet : WWW.CC-paysvernois.fr

Jours d'ouverture non fériés:

Lundi , mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
mercredi de 8h30 à 12h00.

La Communauté de Communes du Pays Vernois (CCPV) est composée des 16 communes du canton de Vergt.

Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a pour objet d'associer ces communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Il a sa propre fiscalité dont les ressources sont étroitement liées aux taxes que l'on appelle communément les impôts locaux et il est administré par un conseil communautaire.

La CCPV s'est fixé comme objectifs l'aménagement du territoire communautaire, son développement économique, agricole, touristique, social, sportif et culturel.

La CCPV exerce ses compétences dans les domaines suivants :

- **Aménagement de l'espace** : Elaboration , modification et révision des PLU et cartes communales – Délivrance et instruction des actes de décision en matière de droit du sol.
- **Actions de développement économique** : création de Zone d'Activité Economique (ZAE) – création de multiples ruraux – conduire des Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) pour permettre à des entreprises de se développer et se moderniser – promouvoir l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).
- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** : élimination et valorisation des déchets (adhésion au SMCTOM de Vergt) - Assainissement (étude et élaboration des schémas – contrôle et suivi de l'assainissement non collectif) – entretien des rivières et cours d'eau (adhésion au syndicat du Vern) – Sentiers de randonnée et petit patrimoine de proximité.
- **Politique du logement et du cadre de vie** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Programme Local de l'Habitat (PLH) qui prend en compte les options d'aménagement du territoire (ex : PLU).
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement et d'équipements culturels et sportifs** : création, rénovation et entretien des équipements scolaires – création, aménagement et fonctionnement d'équipements périscolaires et extrascolaires – création d'équipement culturel (ex : salle de création de Saint Paul de Serre).
- **Action sociale d'intérêt communautaire** : création et gestion d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour les aides au maintien à domicile, le portage des repas, ... - création d'une maison des services d'aide à la personne – aide à l'installation et au maintien des services de santé sur le territoire



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

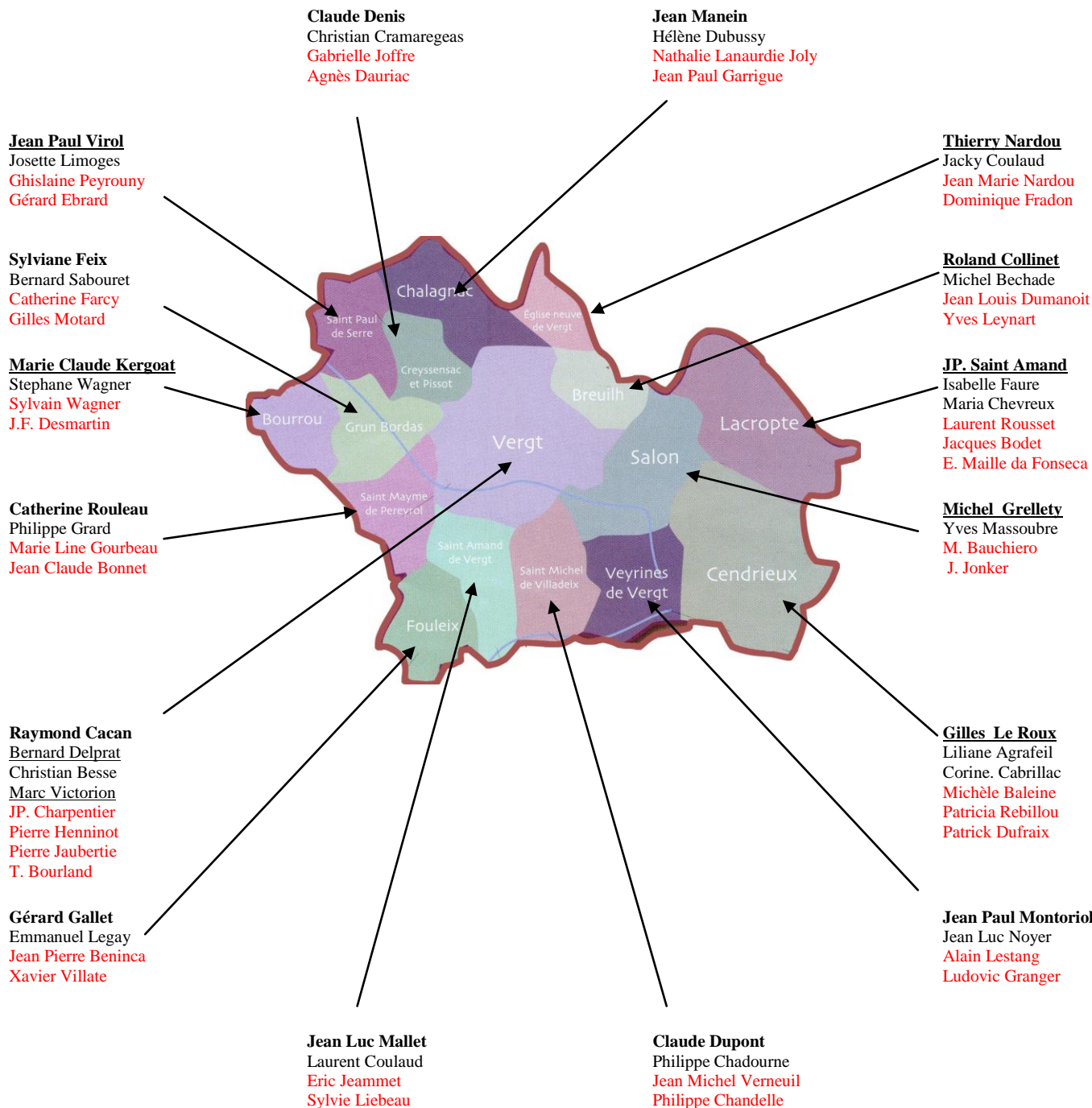
Le Conseil Communautaire est composé des représentants titulaires ou suppléants des 16 communes membres de la Communauté de Communes du Pays Vernois. Les délégués de chaque commune sont élus par les conseils municipaux et leur nombre varie selon l'importance de la commune en nombre d'habitants.

Le Conseil Communautaire prend les décisions importantes concernant les orientations, les projets et le fonctionnement de la communauté dans le cadre de ses domaines de compétence. Il se réunit généralement une fois par mois (sauf juillet et août) et les décisions prises donnent lieu à des délibérations.

Président
Jean-Pierre SAINT-AMAND

Conseillers communautaires

(Les vice présidents, membres du bureau, sont soulignés)



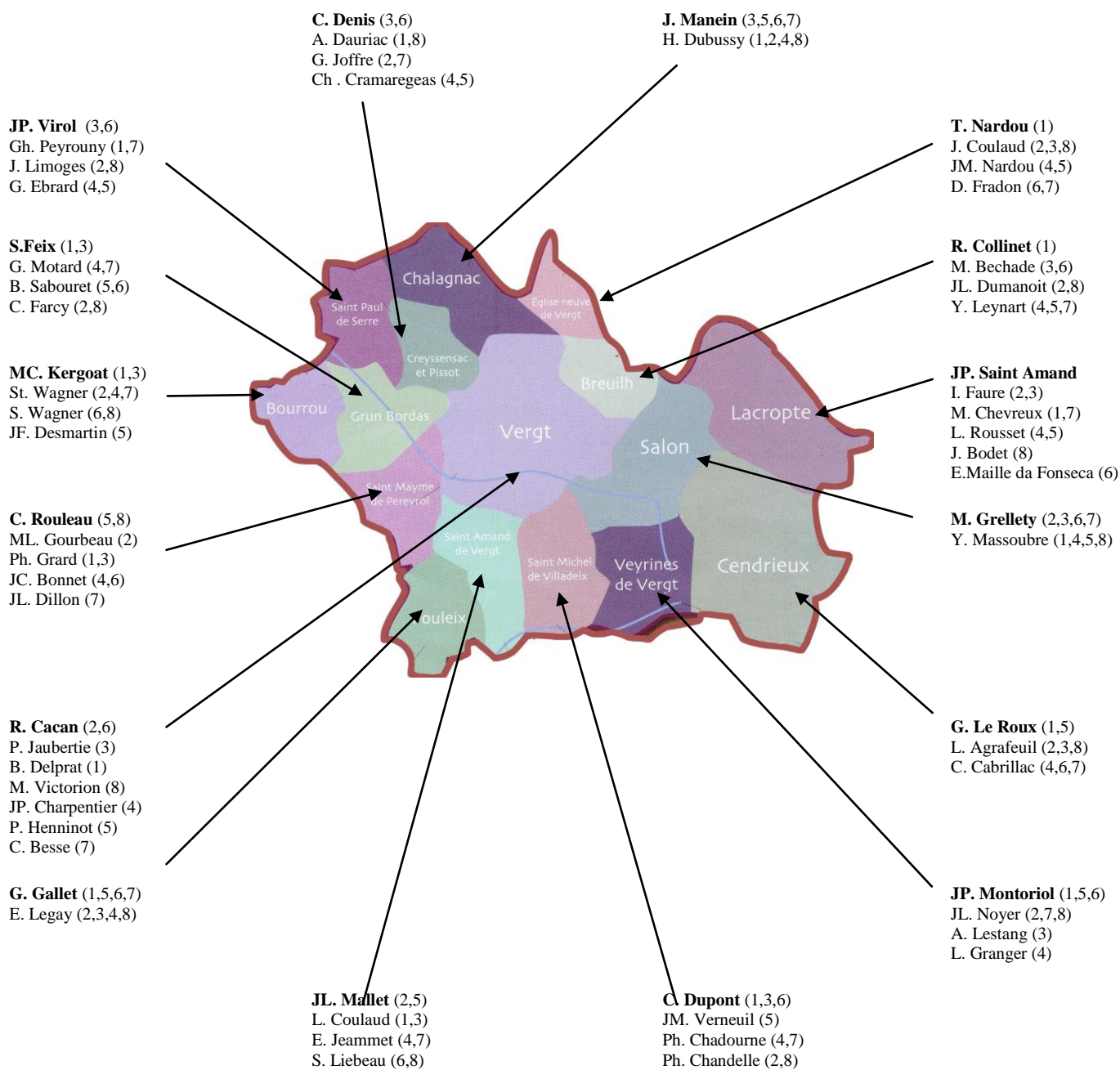
— : conseiller titulaire — : conseiller suppléant

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS

Commissions

Les commissions sont chargées de définir les axes des projets communautaires et d'étudier les dossiers qui seront présentés au conseil communautaire.

1	2	3	4	5	6	7	8
Jean-Paul VIROL	Marc VICTORION	Thierry NARDOU	Marie-Claude KERGOAT	Gilles LE ROUX	Rolland COLLINET	Michel GRELLETY	Bernard DELPRAT
1 ^{er} Vice Président Délégué aux finances et au personnel	Vice Président Chargé des affaires scolaires et culturelles	Vice Président chargé de l'économie et de l'artisanat et du commerce	Vice Présidente chargée du tourisme et de l'agriculture	Vice Président chargé de la voirie et des infrastructures routières	Vice Président chargé de l'environnement, déchets ménagers, rivière et cours d'eau	Vice Président chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de l'assainissement non collectif	Vice Président chargé de la communication



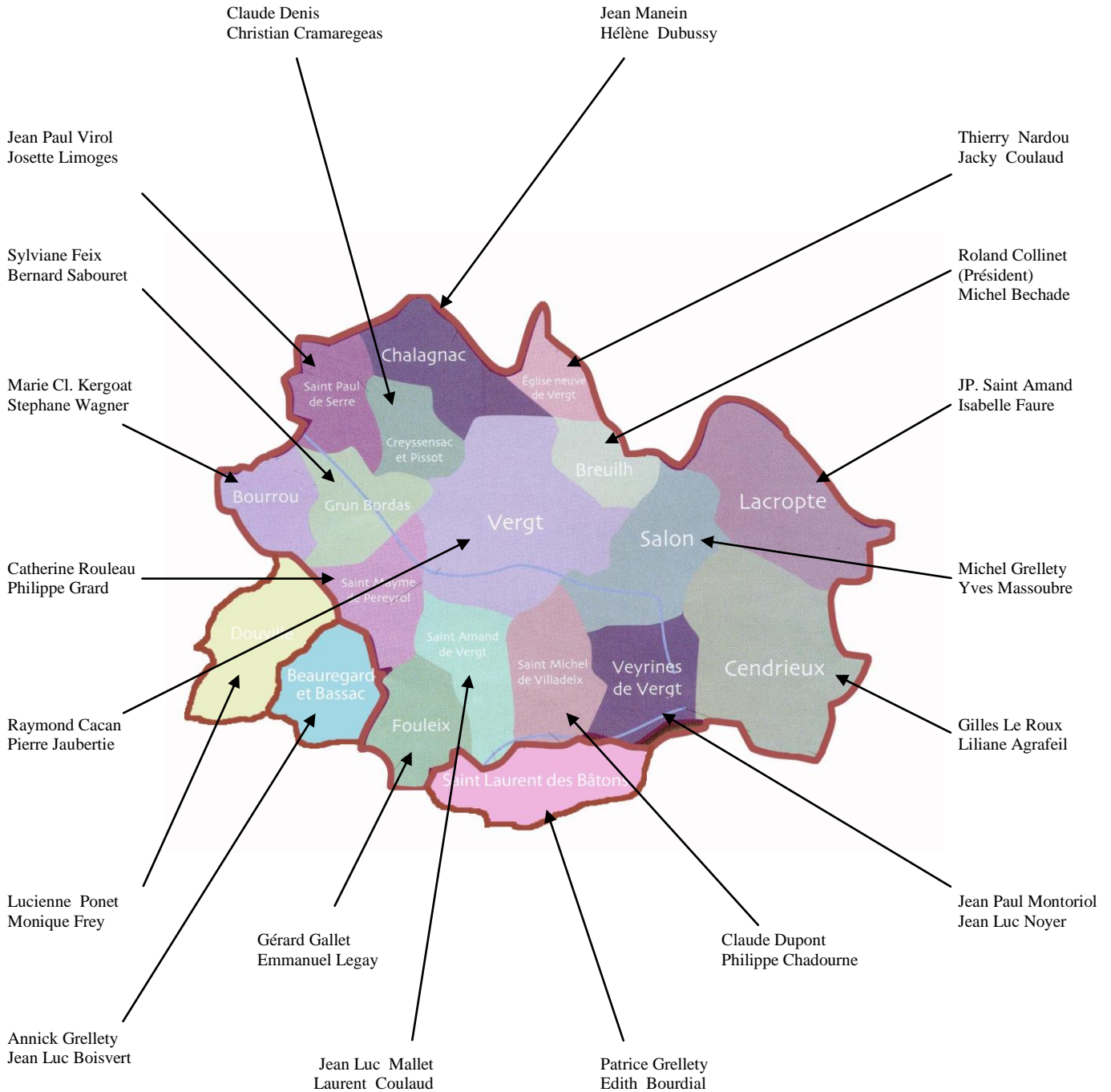
Syndicat Mixte de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères

(S.M.C.T.O.M.)

Le SMCTOM regroupe les 16 communes du canton de Vergt auxquelles s'ajoutent les communes de Beauregard et Bassac, Douville et Saint Laurent des Bâtons. Il est administré par un comité syndical de 38 membres composé de 2 délégués par commune. Les délégués des communes du Pays Vernois sont élus par le conseil Communautaire.

Président
Rolland COLLINET

Membres du Comité syndical

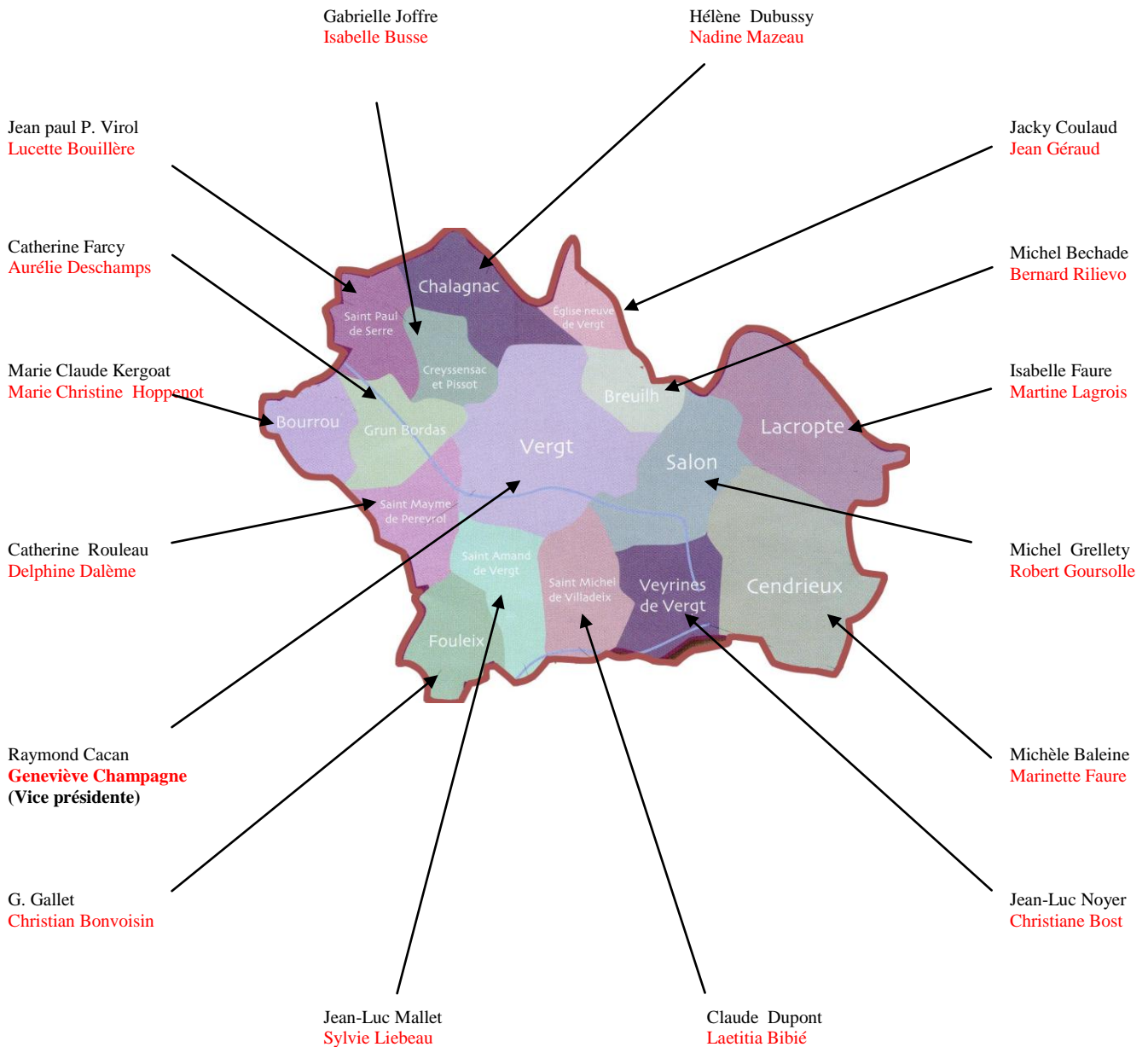


Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le CIAS est le service social de la Communauté de Communes du Pays Vernois (CCPV). Il est administré par un conseil d'administration de 33 membres présidé par le Président de la CCPV : 16 membres sont élus par le conseil communautaire et 16 membres sont nommés par le Président. Ainsi, chaque commune du canton de Vergt est représentée par 2 délégués.

Président
Jean-Pierre SAINT-AMAND

Membres du Conseil d'Administration



— : délégué élu par le Conseil Communautaire — : délégué nommé par le président de la CCPV



Syndicat Mixte à Vocation Scolaire (SMIVOS)

Le SMIVOS regroupe les communes de Fouleix, Saint Michel de Villadeix, Saint Amand de Vergt et Saint Laurent des Bâtons extérieur au Pays Vernois. Vu les compétences de la CCPV en matière de « création, aménagement et fonctionnement des équipements scolaires », le conseil Communautaire désigne les délégués suivants pour siéger au comité syndical :

Marc Victorion (vice président de la commission chargée des affaires scolaires et culturelles)

Claude Dupont (président du SMIVOS)

Jean Michel Verneuil

Philippe Chandelle

Gérard Gallet

Xavier Villate

Emmanuel Legay

Jean Luc Mallet

Laurent Coulaud

Eric Jeammet

Raymond Cacan

Bernard Delprat

Syndicat Mixte en vue de l'assainissement du Vern

Vue la compétence de la CCPV pour « étude et travaux sur les cours d'eau situés sur son territoire », la CCPV adhère à ce syndicat, dont le siège est à Manzac sur Vern, et désigne les délégués suivants, titulaires et remplaçants, qui représentent pour partie les communes concernés par des cours d'eau sur leur territoire.

Titulaires	Suppléants
Roland Collinet	Stéphane Wagner
Raymond Cacan	Christian Besse
Michel Grellety	Yves Massoubre
Josette Limoges	Ghislaine Peyrouny
Gilles Le Roux	Liliane Agrafeuil
Jean Luc Noyer	Jean Paul Montoriol
Catherine Rouleau	Jean Claude Bonnet
Bernard Sabouret	Gilles Motard



SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

Cette compétence du Pays Vernois s'applique à l'ensemble des jeunes inscrits dans les écoles maternelles et primaires du canton de Vergt. Elle concerne la gestion des écoles indépendamment de la part éducative à la charge des enseignants.

Les établissements et services concernés

La gestion porte sur les bâtiments scolaires, les locaux affectés à la garderie des enfants pour certaines communes, les cantines et les centres de loisirs. Il s'agit :

- **Des écoles et cantines** des communes suivantes :



Cendrieux



Chalagnac



Eglise Neuve de Vergt



Grun Bordas



Lacropte



Saint Mayme de Pereyrol



Saint Paul de Serre



Vergt

Les écoles de Saint Michel de Villadeix et Fouleix sont gérées par un Syndicat Mixte à vocation scolaire (le SMIVOS). Ce regroupement fonctionne avec la commune de Saint Amand de Vergt ainsi que Saint Laurent des Bâtons extérieure au territoire communautaire.

- **Des garderies périscolaires** de : Chalagnac « Les Lapinoux », Saint Amand de Vergt « l' Arc en ciel » et Vergt (Nota : la garderie d'Eglise Neuve de Vergt n'est pas concernée elle est gérée en régie par la commune) .
- **Du centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** de Chalagnac « Les P'tites canailles » géré directement par la CCPV. **Du centre d'ALSH de Saint Amand de Vergt** géré par l'association « Lou Bricoulous » en délégation de service public.



ALSH « Les P'tites canailles » à Chalagnac



ALSH « Lou Bricoulous » à Saint Amand de Vergt

Participation financière au fonctionnement des écoles

Environ 500 enfants, de la maternelle et du primaire, sont inscrits dans les écoles. Pour fonctionner, le Pays Vernois verse une subvention annuelle aux directeurs des écoles calculée sur la base de 45 Euros par enfant, ainsi que 15 Euros par enfant pour la coopérative scolaire.

Gestion de l'ensemble des bâtiments

Cette charge incombe au Pays Vernois en terme d'investissements et de coûts de fonctionnement. Elle porte sur la création de nouvelles structures (Ex : construction du centre ALSH de Chalagnac), la rénovation et l'entretien des structures existantes et des équipements associés à la construction (Chauffage, électricité, plomberie,).

Equipements scolaires, périscolaires et extrascolaires

Les classes, les garderies et le centre de loisirs de Chalagnac sont équipés par le Pays Vernois de tout le matériel nécessaire pour un bon fonctionnement (bureaux, tableaux, tables, chaises, ordinateurs, connexions Internet, literie pour les petites sections de maternelles, jeux divers,). Ces matériels font l'objet régulièrement d'un renouvellement ou d'un investissement lorsqu'il s'agit de créer une nouvelle classe.

Moyens en personnel mis à disposition par le Pays Vernois

Toutes les actions de construction, entretien et fonctionnement des équipements sont supervisés par le responsable des services techniques du Pays Vernois. Il assure également le suivi des interventions des entreprises mandatées par le Pays Vernois pour certains travaux (électricité, plomberie, ...). Il est aidé par un technicien qui assure de nombreuses prestations au quotidien en collaboration parfois avec des personnels détachés par les mairies.



En matière de cantine, 400 repas sont servis chaque jour. Les menus sont élaborés par le responsable de la cantine de Vergt. Les repas sont tous préparés sur place par un personnel formé aux règles d'hygiène et de sécurité. Ces repas sont livrés et servis par du personnel communautaire. Des contrôles réguliers effectués par les services vétérinaires du département permettent de garantir l'équilibre alimentaire des enfants.

Le personnel des garderies et ALSH administrés par le Pays Vernois est formé par le Pays Vernois à l'accueil et au suivi des enfants. Cela concerne également le personnel aidant les enseignants dans les écoles maternelles (ASEM). Au total c'est 35 personnes affectées au fonctionnement des cantines et des écoles et 14 personnes pour les garderies et ALSH.

Contact :

Tél : 05 53 54 95 09 Messagerie : cm.ccpv@orange.fr

Garderie

La fiche d'inscription scolaire, remise dans la mairie du lieu d'habitation, doit préciser si l'enfant accédera à la garderie du matin et à celle du soir. Une fiche complémentaire est à renseigner par les parents en début d'année scolaire sur le lieu d'accueil.

Contacts :

Tél : 05 53 13 47 81 pour « Les Lapinous » à Chalagnac
05 53 08 40 91 pour « L'Arc en ciel » à Saint Amand de Vergt

Horaires d'ouverture :

- matin de 7h15 à 9h
- soir de 16h10 à 18h30

Tarifs :

Matin : 1,35 € Soir (*): 2,85 €

(*) Tout dépassement d'horaire est majoré de 5,00 € par quart d'heure supplémentaire.

Une facture mensuelle est transmise aux parents par la communauté de communes.

Cantine scolaire

Les enfants doivent être préalablement inscrits pour l'année. Cette mention figure sur la fiche d'inscription scolaire remise en mairie du lieu de résidence.

Un règlement intérieur des cantines est remis aux parents pour les informer des prescriptions en vigueur concernant les aspects de discipline et de bonne tenue exigés par les enfants pendant les repas.

Tarifs :

Vergt	Autres cantines	Tarif adulte pour toute cantine
2,65 €	2,40 €	5,00 €

Une facture mensuelle est transmise aux parents par la communauté de communes.

Centre de vacances et de loisirs pour enfants

1- Centre d'Accueil et de Loisirs Sans Hébergement de Chalagnac « Les p'tites canailles »

Le centre fonctionne dans les périodes extrascolaires (mercredi, petites et grandes vacances). Il accueille les enfants de 3 à 14 ans.

Horaires d'ouverture: de 9h00 à 18h30. Un accueil garderie est possible dès 7h30.

Tarifs :

Enfants de la communauté de communes du Pays Vernois			
Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
8,00 €	10,50 €	12,20 €	14,70 €
Enfants hors communauté de communes			
Majoration des tarifs ci-dessus de 1,70 € pour une demi-journée et de 1,80 € pour une journée.			
Garderie du matin : 1,10 €			

Contact pour tout renseignement et inscription :

Tél : 06 79 53 02 53 ou 06 17 10 69 67

Nota : Se renseigner auprès de la communauté de communes concernant le montant des aides de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF).

2- Centre d'Accueil et de Loisirs Sans Hébergement de Saint Amand de Vergt « Lou Bricoulous »

Ce centre ALSH est administré hors communauté de commune par l'association du même nom. Il accueille les enfants de 3 à 14 ans de 7h30 à 18h30.

Tarifs :

Enfants de la communauté de communes du Pays Vernois			
Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
8,00 €	10,50 €	12,20 €	14,70 €
Enfants hors communauté de communes			
Majoration des tarifs ci-dessus de 1,70 € pour une demi-journée et de 1,80 € pour une journée.			
Garderie du matin : 1,10 €			

Contact :

Tél : 05 53 08 40 91 Courriel: loubricolous@orange.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la loi sur l'eau a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonomes. Les objectifs de cette loi sont tout d'abord de prévenir tout risque sanitaire, mais aussi de limiter l'impact environnemental. L'assainissement non collectif correspond à une installation privée liée à une habitation et qui doit être capable de traiter les eaux usées domestiques. Dans ce cadre, le SPANC intervient pour vérifier la conformité du dispositif d'assainissement mais aussi sur son entretien et son fonctionnement.

Cas des installations nouvelles ou à réhabiliter :

Le SPANC effectue :

- les contrôles de conception au dépôt du projet. Il s'agit de vérifier que le dispositif d'assainissement prévu est adapté aux différentes contraintes de terrain et d'habitation.
- Les contrôles de réalisation au moment des travaux pour s'assurer de la bonne exécution de l'implantation de l'ouvrage prévu.

Cas des installations existantes :

Un diagnostic est fait des installations existantes et un contrôle périodique permet de vérifier le bon fonctionnement du dispositif d'assainissement. Ce contrôle porte sur l'état de l'ouvrage, l'accumulation des boues, l'écoulement des effluents et la fréquence des vidanges. Il en résulte un état des lieux qui peut entraîner éventuellement des travaux de remise en conformité en fonction de l'importance de l'impact sanitaire et/ou environnemental.

Autres services du SPANC :

Vidanges groupées

Le SPANC propose un service de groupement des vidanges des installations d'assainissements (fosses septiques, bac dégraisseur). Cette offre de service vise à faire diminuer les coûts de ces vidanges qui doivent être réalisées par une entreprise agréée conformément à la réglementation en vigueur. Cette intervention se réalise uniquement dans le cadre d'un entretien régulier des installations (pas de déplacements en urgence).

Contrôles dans le cadre d'une vente d'habitation

Dans ce cas, le diagnostic des installations d'assainissement est remis au cabinet notarial chargé de constituer le dossier relatif à la vente de l'habitation.



Tarifs :

Type de prestation	Montant en €
Contrôle technique dans le cadre de la création d'une installation neuve	99,80 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	150,02 €
Contrôle de conception et de réalisation d'une réhabilitation	79,12 € (forfait)
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante	26,38 € Il s'agit d'une redevance annuelle qui s'applique après le premier contrôle effectué sur l'installation
Contrôle en vue de la vente d'une habitation	105,50 €

Contacts auprès du SPANC :

Tél : 05 53 04 92 46 Messagerie : spanc2@wanadoo.fr

Tél : 06 07 17 52 02 Messagerie : sd.ccpv@orange.fr

Actes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, Permis de construire, ...)

Ces actes sont délivrés par le Président de la communauté de communes. Chaque dossier déposé en mairie de la commune sur laquelle se situe le projet, est examiné et paraphé par le maire puis transmis au service urbanisme de la communauté de communes pour instruction. Après vérification de sa recevabilité, si le dossier est complet, le délai d'instruction est notifié au demandeur. Ce délai tient compte de la consultation des services intéressés par le projet. L'examen technique du projet permet de vérifier sa conformité aux règles d'urbanisme.

Les principaux actes concernent :

- Le permis de construire,
- La déclaration préalable,
- Le certificat d'urbanisme,
- Le permis de démolir
- Le permis d'aménager

Nous donnons en **annexe** quelques indications pratiques pour constituer, dans le cas le plus courant de demande de permis de construire, un dossier complet composé du formulaire de demande accompagné de documents décrivant le projet. L'exactitude et la qualité des documents fournis (plans, photos, dessins, ...) faciliteront ainsi la compréhension et l'étude du projet.

D'une façon générale, les services de la communauté de communes sont à votre disposition pour tout conseil concernant vos projets (Ex : étude de faisabilité). Un cahier de recommandations en matière architecturales et paysagères, réalisé par le Conseil d'Architecture et d'Environnement de la Dordogne (CAUE), est disponible dans les mairies et à la CCPV. Ce document est un bon outil d'information pour définir au mieux un projet de construction dans son environnement.

Contact :

Tél : 05 53 54 95 08 Messagerie : urba.ccpv@orange.fr

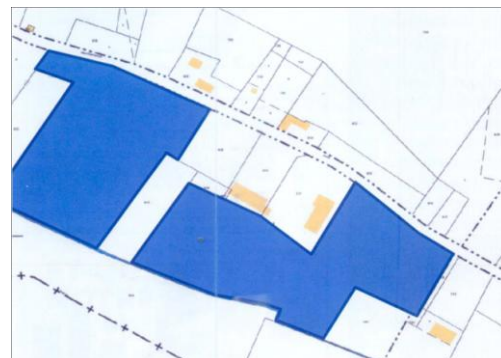
Nota : Ce service détient la compétence pour conduire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il assure la modification et la révision éventuelle des cartes Communales et PLU existants.

Zone d'activités économiques « PRES DE FIT »

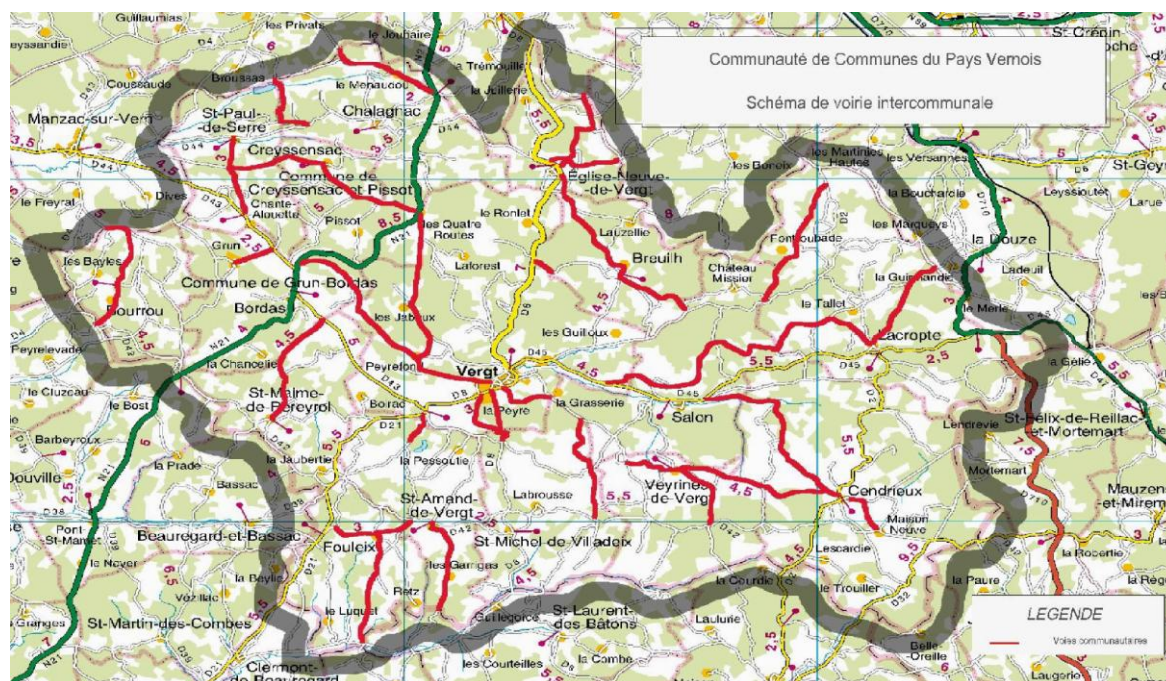
Pour faciliter les Opérations Collectives de Modernisation (OCM) de l'artisanat et du commerce, la CCPV propose à l'achat des terrains aménagés à Vergt dans une zone située sur la route de Salon. Il s'agit d'un espace de 4,5 ha, en façade de la route départementale 45 avec possibilité de créer des lots viabilisés à la demande. Son prix de vente est fixé à 5 € le m². Il est possible d'obtenir des dégrèvements fiscaux grâce au statut de Zone de Revitalisation Rurale.

Contact :

Tél : 05 53 54 24 73 Messagerie : db.ccpv@orange.fr
06 85 99 55 06



Voirie d'intérêt communautaire



Cette voirie, dont la cartographie est représentée ci-avant, est composée de 94 kilomètres de voies communales. Annuellement, la CCPV décide des travaux prioritaires pouvant concerner divers projets de réfection de la chaussée, de mise en sécurité (rectification de carrefours, élargissement de chaussée pour les adapter à un trafic plus important,...), de réparations ponctuelles,... La signalisation, les travaux d'entretien (curage de fossé, point à temps, pose de buses et bordures...), et les interventions de fauchage et d'élagage sont de la compétence de la CCPV.

Contact :

Tél : 05 53 54 24 73 Messagerie : db.ccpv@orange.fr
06 85 99 55 06

Centre Intercommunal des Affaires Sociales (CIAS)

La vocation du CIAS est de mettre à disposition, pour toute personne qui en fait la demande, sans condition d'âge de santé et de ressources, des intervenants à domicile en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

1- Aide à la personne

1.1 Auxiliaires de vie sociale et ménage, gardes de nuit,

Ces services se divisent en trois grands groupes :

- Les services à la vie quotidienne : ménage, entretien du linge, repassage, courses, aide administrative,
- Les services aux personnes dépendantes : aide au lever et au coucher, aide à la toilette et à l'habillage, aide à la promenade, aide et préparation des repas, garde de nuit
- Les services à la famille : garde d'enfants de 3 ans et plus.

Tarifs horaires sans aide:

	Semaine	Dimanche et férié
Aide à domicile de jour	16,30 €	20,00 €
Garde de nuit :		
Nuit calme	50,00 €	55,00 €
Nuit agitée	80,00 €	85,00 €
Nuit blanche	100,00 €	105,00 €

Pour l'ensemble de ces prestations, des aides financières peuvent être obtenues auprès de divers organismes : caisses de retraite conventionnées, diverses mutuelles, caisse primaire d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT : ex CRAMA) dans le cas d'une aide au retour à domicile après hospitalisation, conseil général.



NB : Il existe deux statuts d'employeur par rapport à l'aide à domicile : mandataire où le particulier est employeur mais relayé par le CIAS dans les formalités, ou prestataire avec comme employeur le CIAS (le plus courant). Dans le premier cas (mandataire) s'ajoute aux tarifs donnés ci-avant des frais de gestion de 1,50 € ou 1,80 € si le particulier est aidé (APA, ...).

1.2 *Petits travaux de jardinage et bricolage.*

Ce service concerne les travaux d'entretien courant de l'intérieur et de l'extérieur de votre logement :

Tonte de pelouse, taille d'arbustes, petite taille de haies, ramassage de feuilles, entretien de plantations, rempotage de plantes, binage, bêchage, petit désherbage, débroussaillage, entretien jardin potager, rentrer et ranger le bois de chauffage.

Gros travaux ménagers (nettoyer les caves, les greniers, lessivage et décapage des sols, terrasses, murs, plafonds, vérandas).

Changer un joint de robinet, poser une étagère ou une barre d'appui.

Vide grenier, transport d'encombrants à la déchèterie, déplacer les meubles ou les gros appareils électroménagers.

Retouches de peinture, entretien cimetière, nettoyage de véhicule.

Tarif sans aide: 18,50 € applicable au 1^{er} mars 2011.

2- Portage de repas

Les repas sont préparés dans la cuisine de la maison de retraite située 3 rue Jean Moulin à Vergt et livrés par ce même établissement.

Chaque plat est conditionné en barquette thermo-scellée sur laquelle figure une étiquette précisant : date de fabrication, date de livraison, nature du plat et date limite de consommation.

Les livraisons s'effectuent le matin en liaison froide sauf le samedi, le dimanche et le lundi où la livraison est faite le vendredi après-midi pour ces trois jours.

Les menus proposés sont variés et équilibrés. Chaque repas est composé d'un potage, une entrée, un plat garni, du fromage, un dessert, du pain. Ils peuvent être adaptés en cas de régime.

Prix du repas: 8,78 € avec une possibilité d'aide du Conseil Général à hauteur de 5,15 € par repas.

Pour l'ensemble de ces services, renseignements et inscriptions auprès du CIAS :

4, rue de la Paix
24380 VERGT

Tél : 05 53 54 76 70 - Fax : 05 53 08 82 66

Courriel: cias-ccpaysvernois@orange.fr

Horaires d'ouverture du service administratif :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le vendredi de 8h30 à 12h30

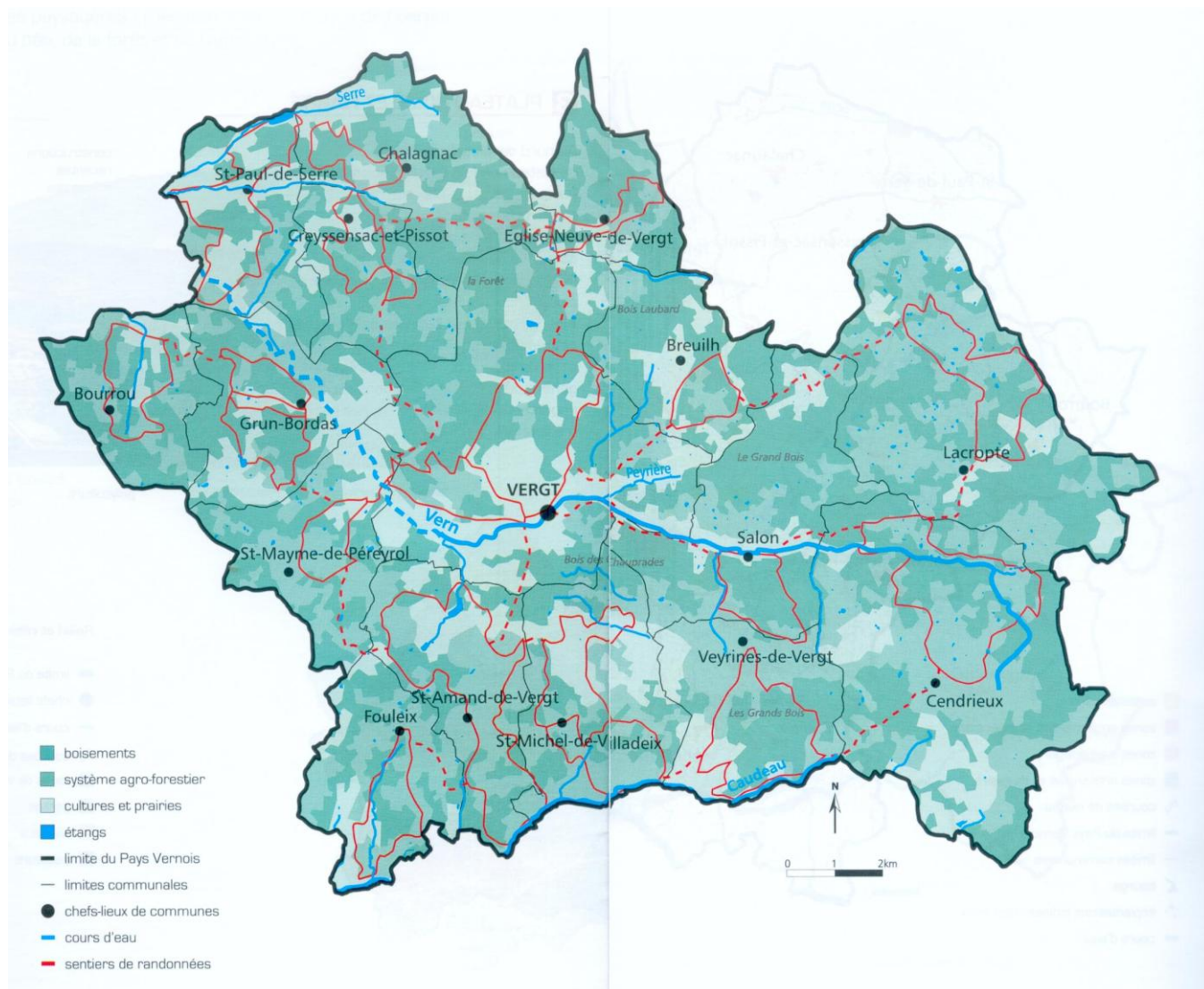
Equipement culturel

La CCPV a financé la réalisation d'une salle de création de spectacles au lieu-dit « LE LIEU » à Saint Paul de Serre. La compagnie « chantier théâtre » qui occupe le site développe, outre la création de spectacles, de nombreuses activités d'initiation et de sensibilisation au théâtre.

Pour plus d'informations : www.chantier-theatre.com

Création de multiples ruraux

Dans le cadre du maintien de commerces de proximité (épicerie, bar, tabac...), la CCPV propose la création de multiples ruraux dans les communes où ces structures sont jugées pérennes. Ainsi il existe le multiple rural de Lacropte depuis 2007, et un multiple rural est projeté pour 2011 sur la commune de Cendrieux.



220 kilomètres de chemins de randonnée ont été réalisés sur le Pays vernois avec le concours de la CCPV. Un guide a été réalisé par l'association ASPPI 24 (Accompagnement Social et Professionnel Pour l'Insertion) chargée de l'entretien des chemins. Ce guide recense notamment les différentes orchidées trouvées sur les parcours. Le guide est disponible en deux versions : guide orchidées seul et un guide orchidées + 16 fiches des circuits de randonnée de chaque commune. Il est possible de se procurer les fiches des circuits dans les mairies de chaque commune.

Contact :

Syndicat d'initiative de Vergt :

Tél : 05 53 03 45 10

ASPPI :

Tél 05 53 54 19 19

Fax : 05 53 54 42 06

Courriel : asppi24@wanadoo.fr

La CCPV a engagé un programme de rénovation du petit patrimoine (lavoirs, puits, fontaines,...) présent sur certaines communes et situé généralement en bordure ou pas trop éloigné des chemins de randonnée.



SERVICES DES SYNDICATS AYANT RECU DELEGATION DE LA CCPV

SMCTOM de Vergt
Place Charles Mangold
24380 VERGT

courriel : sictom.sictom-de-vergt@wanadoo.fr

Tél : 05 53 08 32 87 - Fax : 05 53 04 59 89

Le SMCTOM de Vergt a pour vocation la collecte des déchets ménagers et la gestion de la déchèterie située sur la commune de Breuilh. Il est adhérent au Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) qui gère le traitement des déchets produits sur l'ensemble du département.

Collecte des ordures ménagères

Cette collecte concerne d'une part les déchets à recycler qui sont placés dans les sacs jaunes et d'autre part les déchets mis dans des sacs noirs qui seront enfouis dans une installation de stockage existante en Dordogne.

Les camions assurent la collecte des sacs noirs et des sacs jaunes du lundi au jeudi (sauf jour férié) de la semaine.

Les autres déchets encombrants (métaux, gravats, cartons, végétaux, ...) sont reçus à la déchèterie cantonale.

Les sacs jaunes sont collectés et transportés vers le centre de valorisation des déchets de Coulounieix-Chamiers à la Rampinsolle où ils sont triés manuellement par catégorie afin d'être dirigés vers les centres de recyclage.

Les sacs noirs sont collectés et transportés vers le centre de transfert de Coulounieix-Chamiers à la Rampinsolle où ils sont vidés dans des semi-remorques pour être transportés et enfouis au centre d'enfouissement à Milhac d'Auberoche.

Les rouleaux de sacs jaunes sont fournis gratuitement. Ils sont à retirer auprès de la mairie de résidence. Pour faciliter le tri, un mémo-tri, élaboré par le SMD3, est également disponible gratuitement en mairie. C'est un outil simple et pratique pour savoir immédiatement où jeter quoi !

Déchèterie



Déchèterie du SMCTOM « Les Gabrielloux »

24380 Breuilh

Tél 05 53 46 35 39

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, sauf jours fériés

La déchèterie assure la collecte de déchets apportés par les particuliers. Elle est ouverte aux artisans sous conditions financières.

Elle assure le choix de la meilleure filière pour les déchets : le recyclage, la valorisation matière, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.

Types de déchets gérés par la déchèterie :

- Les métaux, le verre, les cartons et papiers, les plastiques, le bois (recyclage).
- Les déchets verts et autres matières organiques (compostage).
- Les produits consommables comme les textiles usagés qui selon leur état pourront bénéficier à des associations caritatives. Sinon ils feront l'objet d'une transformation en chiffons pour l'industrie ou effilochés pour être intégrés dans des matériaux d'isolation.
- Les piles électriques et les batteries.
- Les huiles moteurs usagées.
- Certaines ampoules électriques et les néons.
- Les encombrants .
- Les appareils électriques et électroniques.
- Les gravats.



Tarifs :

Les apports en déchèterie sont gratuits pour les particuliers jusqu'à 1m³ par jour.

Pour les professionnels l'accès est payant pour certaines catégories de déchets selon une tarification départementale :

Catégorie de produit	Unité	Tarif TTC en €
Déchets verts	m ³	7,00
Tout venant	m ³	16,00
Inertes	m ³	8,00
Bois non traité	m ³	7,00
Polystyrène	m ³	5,00
Tube néon	Unité	0,50
Déchets Ménagers Spéciaux (D..M.S.) toxiques ou dangereux pour l'environnement : peintures, acides, solvants, produits phytosanitaires, ...	m ³	20,00

NB : l'apport de tous autres matériaux est gratuit (Ex : ferraille, cartons, ...)

Equipements proposés par le SMCTOM pour la valorisation des déchets

Equipement	Tarif en €
<u>Composteur</u> pour réduire les déchets organiques tout en obtenant un fertilisant pour le jardin	25,00
<u>Bio seau</u> pour recevoir les déchets sélectionnés pour le compost	3,50

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Cette taxe est prélevée pour financer la collecte et le traitement des déchets. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. La CCPV vote annuellement le taux applicable sur le territoire.



Syndicat Mixte pour l'assainissement du Vern

Entretien des cours d'eau

Les études et travaux portent sur les cours d'eau situés sur le territoire communautaire dont la liste est donnée ci-après :

Nom du cours d'eau	Communes concernées
Le Mareillaud	Salon de Vergt
Le Vern	Salon de Vergt, Cendrieux, Vergt, Grun-Bordas, St Mayme de Pereyrol, St Paul de Serre
La Louyre	Cendrieux
Le caudeau	Cendrieux, Fouleix, Veyrines de Vergt
Ruisseau de l'étang du Meynot	Cendrieux
Ruisseau de Testagot	Cendrieux
Le Fouleix	Fouleix
Le Retz	Fouleix
Le Serre	St Paul de Serre
Le Rosier	St Paul de Serre

SERVICES DIVERS SUR LE PAYS VERNOIS

Transports scolaires

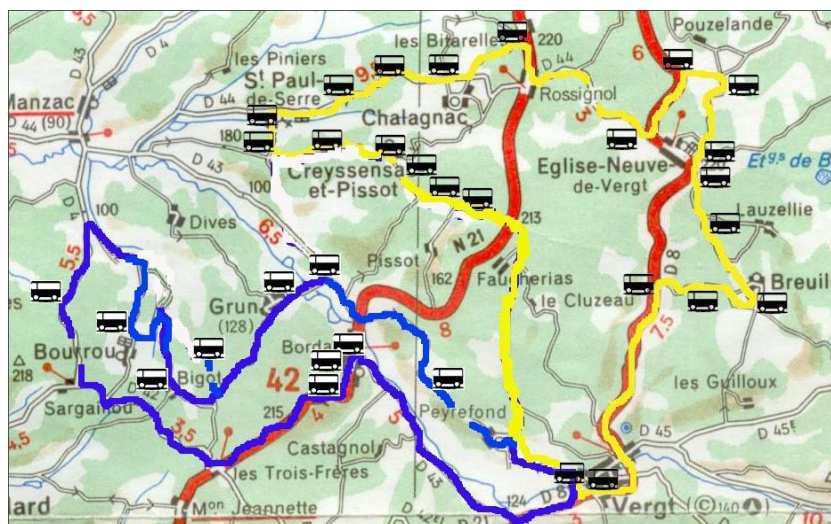


1- Collège de Vergt et école primaire de Vergt pour certaines communes

L'utilisation des transports scolaires nécessite l'inscription préalable des élèves du collège auprès du secrétariat des syndicats à la Mairie de Vergt. Une carte de transport est délivrée pour chaque enfant. Cette carte est indispensable pour accéder au car.

Participation financière des parents : **Tarif trimestriel : 36 €**

Circuits du transport scolaire côté Nord-Ouest de Vergt



Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Creysensac - Fauchiéras	7H15	17H20	13H20
Creysensac - Chanteloube	7H17	17H22	13H22
Creysensac - Le cimetière	7H19	17H24	13H24
Creysensac - Le Bourg	7H20	17H25	13H25
Creysensac - Le Chatenet	7H23	17H28	13H28
St Paul de Serre - La croix de Judé	7H25	17H30	13H30
St Paul de Serre - Le Bourg	7H29	17H34	13H34
Chalagnac - X Marbilie	7H32	17H37	13H37
Chalagnac - Le Boutet	7H34	17H39	13H39
Chalagnac - Le Bourg	7H36	17H42	13H42
Chalagnac - Les Bitarelles	7H40	17H46	13H46

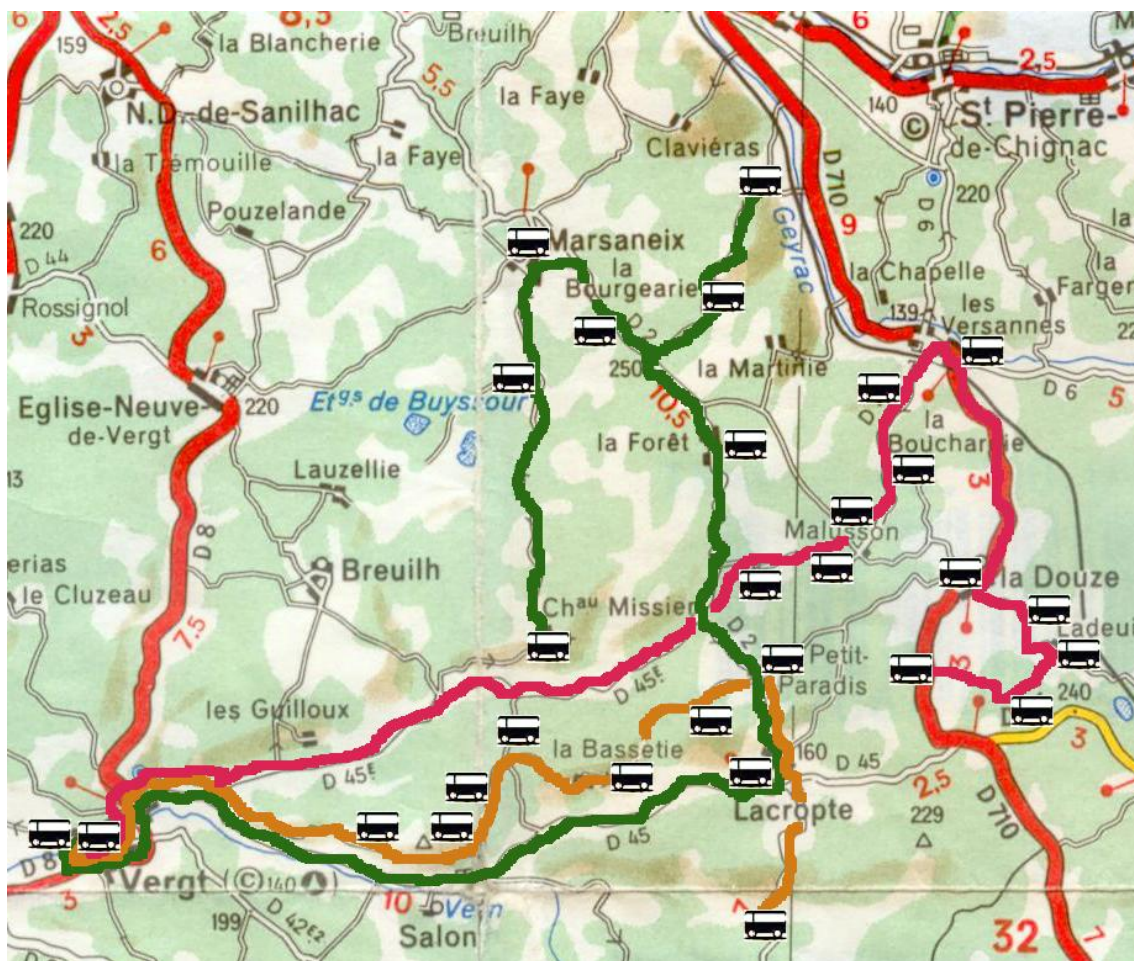
Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Eglise Neuve de V - Le Bourg 1	7H46	17H52	13H52
Eglise Neuve de V - Les Ecuries	7H49	17H55	13H55
Marsaneix - La Berthomarie	7H51	17H57	13H57
Eglise Neuve de V - Le Bourg 2	7H55	18H01	14H01
Eglise Neuve de V - Le Bourg 3	7H57	18H03	14H03
Breuilh - Les Landes	7H59	18H05	14H05
Breuilh - Mondigneras	8H00	18H06	14H06
Breuilh - Les Camards	8H01	18H07	14H07
Breuilh - Ancienne gare	8H04	18H10	14H10
Vergt - Ecole primaire	8H15	17H05	-
Vergt - Collège	8H20	17H10	13H10

Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Grun - Bordas carrefour CR Chatenet	7H25	17H20	13H20
Grun - Haut Bordas (La crêperie)	7H27	17H22	13H22
Grun - La crêperie	7H29	17H24	13H24
Bourrou - Bel arbre	7H40	17H35	13H35
Bourrou - Château Monciaux	7H46	17H41	13H41
Bourrou - Bigot	7H50	17H45	13H45

Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Bourrou - Puysembert	7H54	17H49	13H49
Grun - Cimetière	7H58	17H53	13H53
Grun - Les Clèdes	8H00	17H55	13H55
Vergt - Toirac	8H05	17H18	13H18
Vergt - Collège	8H15	17H10	13H10
Vergt - Ecole primaire	8H20	17H00	-



Circuits du transport scolaire côté Nord-Est de Vergt



Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
La Douze – Le Merle	7H10	17H23	13H28
La Douze Mas Bouchard 1	7H12	17H25	13H30
La Douze – Ladeuil	7H19	17H32	13H37
La Douze – Casteldèche	7H22	17H34	13H39
La Douze – Place de la poste	7H24	17H38	13H41
La Douze – Les Versannes gare	7H35	17H47	13H52
La Douze – Les Revellis	7H41	17H53	13H58

Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
La Douze – La Bouchardie 2	7H44	17H56	14H01
Lacropte – Les Marqueys	7H47	17H58	14H03
Lacropte – Château d'eau	7H49	18H00	14H05
Lacropte – La Saute Haute	7H52	18H03	14H08
Vergt – Ecole primaire	8H10	17H15	
Vergt - Collège	8H15	17H10	13H15

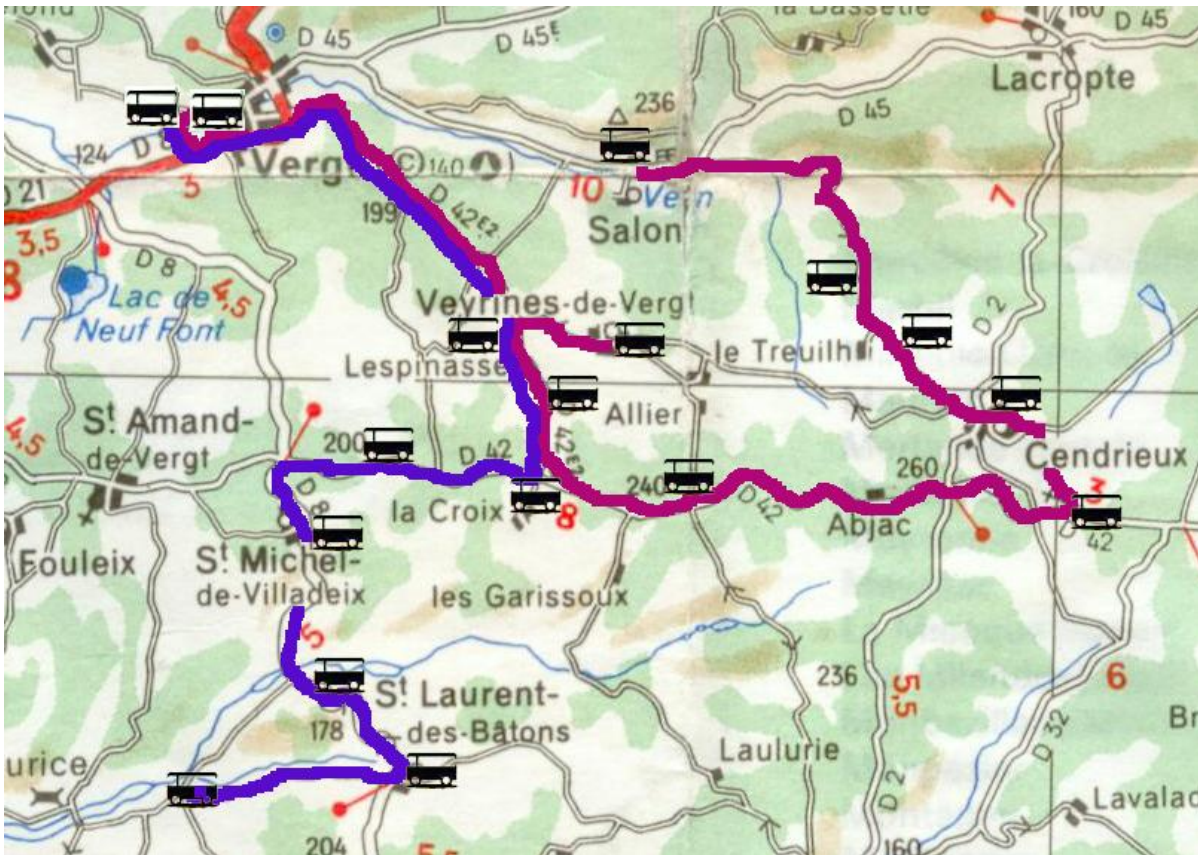
Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Cendrieux – Pont des Marots	7H46	17H47	13H47
Lacropte – Le Petit Paradis VC	7H51	17H43	13H43
Salon – Les Jauberties	8H00	17H42	13H42
Salon – La Bassétie	8H02	17H41	13H41
Salon – Lasselet	8H04	17H39	13H39

Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Salon – Aux Tils	8H05	17H36	13H36
Salon – Larmandie	8H06	17H29	13H29
Salon – Les Vernaux	8H09	17H27	13H27
Vergt – Ecole primaire	8H11	17H20	
Vergt - Collège	8H15	17H10	13H10

Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Salon – Château Missier	7H00	17H27	13H27
Marsaneix - Martel	7H06	17H28	13H28
Marsaneix - Bourg	7H15	17H32	13H32
Marsaneix – Lac Arnaud	7H17	17H40	13H40
Ste Marie de Chignac – La Bourgearie	7H20	17H48	13H48

Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Ste Marie de Chignac – Les Fieux	7H23	17H51	13H51
Lacropte – Les Forêts	7H28	17H57	13H57
Lacropte – Parking salle des fêtes	7H45	17H20	13H20
Vergt – Collège	8H15	17H10	13H10

Circuits du transport scolaire côté Sud-Est de Vergt



Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Salon – Le Bourg	7H43	17H18	13H18
Cendrieux – La Peyronie	7H49	17H24	13H24
Cendrieux – Le Treuil/Rivesol	7H51	17H25	13H25
Cendrieux – Le Bourg	7H53	17H28	13H28
Cendrieux – Maison Neuve Le Ray	7H55	17H32	13H32

Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Veyrines de vergt – Les Garissoux	8H03	17H40	13H40
Veyrines de vergt – Le Grand But	8H13	17H50	13H50
Veyrines de vergt – La Denteille	8H15	17H54	13H54
Veyrines de vergt – Le Bourg		17H59	13H59
Vergt – Ecole primaire	8H20	17H15	
Vergt - Collège	8H25	17H10	13H10

Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Saint Laurent des Bat. - Guillegorce	7H45	17H31	13H34
Saint Laurent des Bat. – Le Bourg	7H52	17H39	13H48
Saint Laurent des Bat. – Table du roi	7H55	17H45	13H51

Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
St Michel de Vil. – Place de la Mairie	8H01	17H48	13H54
St Michel de Vil. – Le Cannebal	8H06	17H53	13H59
Veyrines de vergt – La croix	8H11	17H15	14H02
Vergt - Collège	8H15	17H10	13H15



Circuits du transport scolaire côté Sud-Ouest de Vergt



Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
St Mayme de Per. – Les Jauberties	7H35	17H20	13H20
St Amand de Vergt – Le Bourg	7H40	17H25	13H2
Fouleix – Le Bourg	7H45	17H27	13H30
Fouleix Le Coderc	7H47	17H30	13H32
Fouleix – La Brande	7H50	17H32	13H35
Beauregard Bassac - Cimetière	7H52	17H35	13H37
Beauregard Bassac - Bassac	7H55	17H39	13H40

Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Douville – Pont St Mamet	7H59	17H41	13H44
Douville – Truchat	8H01	17H43	13H46
Douville – Brandissou	8H03	17H45	13H48
Douville – Maison Jeannette	8H05	17H48	13H50
Douville – Reingard / RD 42	8H08	17H50	13H53
St Mayme de Per. – Ecole	8H10	17H55	13H55
Vergt - Collège	8H16	17H10	13H15
Vergt – Ecole primaire	8H26	17H15	

Points d'arrêt	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Saint Georges de M. – Pl. de la poste	7H48	17H40	13H45
Clermont de B. – Moulin des Ganes	7H59	17H26	13H31
Clermont de B. – Leyterie 2	7H59	17H26	13H31

Points d'arrêt (suite)	Heures de passage		
	Aller	Retour	
		L,M,J,V	Me
Fouleix – La Brande	8H05	17H20	13H25
Vergt - Collège	8H15	17H10	13H15

2- Ecoles primaires (RPI)

La gestion des transports scolaires primaires est assurée par la commune du RPI (soulignée dans le titre du circuit) qui a pris la compétence « d'organisateur secondaire ». La mairie correspondante prend les inscriptions (avec une photo de l'enfant) et délivre la carte de transport scolaire que l'enfant devra pouvoir présenter lors de chaque trajet en car.

RPI de Lacropte et Cendrieux

Points d'arrêt	Heures de passage	
	Aller	Retour
Lacropte – La Peyre	8H25	16H55 ↑
Lacropte – Fontroubade	8H27	16H50
Lacropte – Les Forêts	8H30	16H45
Lacropte – La Saute	8H35	16H40
Lacropte – Maison neuve	8H38	16H37
Lacropte – Le Petit Paradis RD2		16H35
Lacropte – Ecole	↓ 8H43	16H30



Points d'arrêt	Heures de passage			
	Navette matin		Navette soir	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Cendrieux -Ecole	↓ 8H30	9H00	16H10	16H10
Cendrieux –Les Brousses	↓ 8H35	↑	↑	↓ 16H21
Lacropte -Ecole	8H45	8H45	16H00	16H25

Transport gratuit

RPI de Eglise Neuve de Vergt, Chalagnac, Creyssensac et Pissot, Saint Paul de Serre



Points d'arrêt	Heures de passage	
	Aller	Retour
Vergt - Fauchières	8H20	↑ 17H00
Creyssensac – Les 4 rtes – La Landière	8H23	16H56
Creyssensac – Le lac vert - Chanteloubes	8H25	16H53
Creyssensac – Pissot	8H26	16H52
Creyssensac – Le Cimetière	8H28	16H50
Creyssensac – Le Bourg	8H30	16H48
Creyssensac – Les Graves	8H33	16H45
St Paul de Serre – Les Boiges	8H34	16H44
St Paul de Serre – La croix de Judé	8H35	16H43
St Paul de Serre – Le bourg	8H37	16H40
Chalagnac – Les Marbilies	8H42	16H36
Chalagnac – Le Boutet	8H43	16H34
Chalagnac – Ecole	↓ 8H52	16H20
St Paul de Serre - Ecole	↓ 9H00	16H11

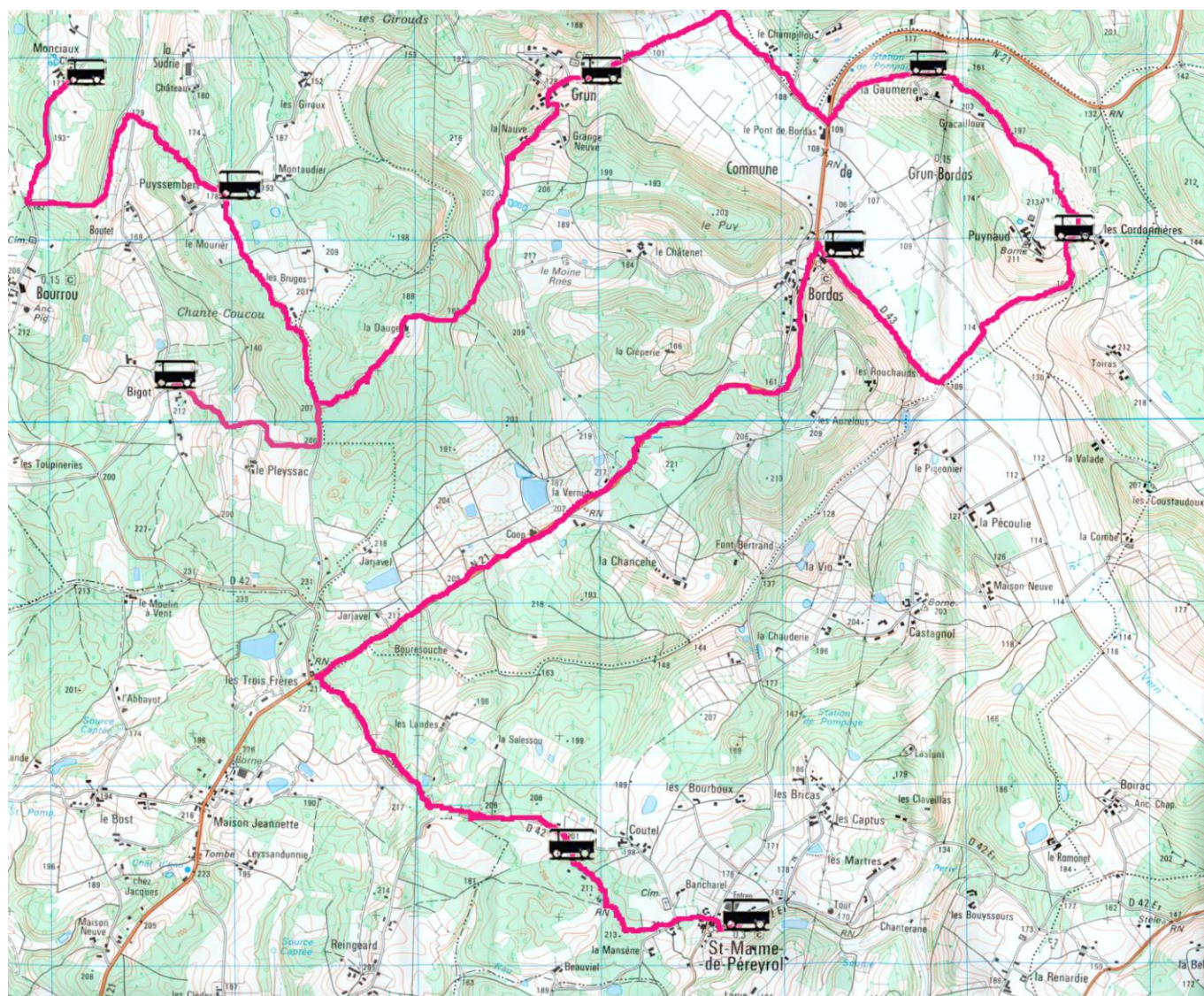
Points d'arrêt	Heures de passage			
	Navette matin		Navette soir	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Eglise Neuve de V. - Ecole	8H30	9H00	16H10	16H35
	↓	↑	↓	↑
Chalagnac - Ecole	8H50	8H50	16H15	16H15

Participation financière des parents : ..Tarif annuel : 30,49 €



RPI de Saint Mayme de Pereyrol , Bourrou, Grun-Bordas

Points d'arrêt	Heures de passage			
	Aller		Retour	
Bourrou – château Monciaux	8H15			↑ 17H22
Bourrou - Puyssenberg	8H22			17H15
Bourrou - Bigot	8H24			17H13
Grun – Le Bourg	8H30			17H10
Crun – La Gaumerie	8H35			
Grun – Les Cordonnières	8H40			17H03
Grun - Ecole	8H45	9H00	16H30	16H55
St Mayme – Le lac blanc / RD	↓ 8H49	↑	↓ 16H45	16H50
St Mayme - Ecole	8H50	8H50	16H45	16H45



Transport gratuit

RPI de Saint Michel de villadeix , Saint Amand de Vergt, Fouleix, Saint Laurent des Bâtons

Points d'arrêt	Heures de passage			
	Aller		Retour	
St Laurent de Bâtons - Ecole	8H25	9H15	16H15	17H05
St Laurent de Bâtons – La table du Roi	8H30	9H10	16H20	17H00
St Michel de Villadeix - Ecole	8H40	9H00	16H30	16H50
St Amand de Vergt – Le Bourg	8H45	8H55	16H35	16H45
Fouleix - Ecole	8H50	8H50	16H40	16H40

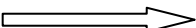


Participation financière des parents : **Tarif annuel :40,00 €**

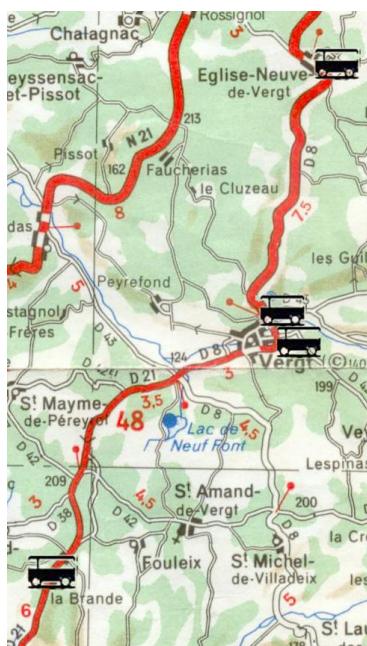


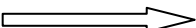
Transport public

Service assuré par la Compagnie Ferroviaire et Transport Automobile (CFTA Périgord) et Veolia Transport

Périgueux  **Bergerac**

Arrêts en Pays Vernois	Période scolaire du lundi au vendredi				Vacances scolaires		
	Du lundi au vendredi				Du lundi au vendredi		
Eglise Neuve de Vergt – le bourg	6H39	12H55	17H35	18H35	7H05	12H55	17H35
Vergt – Le bourg	6H49	13H05	17H45	18H45	7H15	13H05	17H45
Fouleix – la Brande	6H56	13H13	17H53	18H53	7H23	13H13	17H53
Terminus Bergerac (la gare)	7H20	13H40	18H20	19H20	7H50	13H40	18H20



Bergerac  **Périgueux**

Arrêts en Pays Vernois	Période scolaire du lundi au vendredi					Vacances scolaires		
	Lundi de rentrée	Du lundi au vendredi				Du lundi au vendredi		
Fouleix – la Brande	7H30	6H47	7H52	14H07	18H52	8H26	14H11	18H56
Vergt – Le bourg	7H45	7H00	7H59	14H20	19H05	8H35	14H20	19H05
Eglise Neuve de Vergt – le bourg	7H50	7H10	8H09	14H30	19H15	8H45	14H30	19H15
Périgueux Francheville (*)	8H10	7H30	8H40	14H45	19H30	9H10	14H45	19H30

(*) autres arrêts dans Périgueux : Place Tourny, lycée Gatet/Picasso, lycée Claveille, gare SNCF

Enseignement Secondaire

Collège des Trois Vallées à Vergt

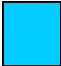






Route de Peyrefonds

BP 23

24 380 Vergt





Tél : 05 53 03 81 20

Associations





 Activités sportives	 Loisirs - détente	 Festivités	 Associations culturelles
 Assistance - Entraide	 Mémoire des guerres	 Activités économiques	

Nom de l'association	Activités	Président(e) ou contact	Tél.
----------------------	-----------	----------------------------	------





Bourrou

 Bourrouceou	Organisation de manifestations culturelles et récréatives (chansons, spectacles, festival, randonnées, marchés à thèmes, ...)	Stéphane WAGNER	05 53 80 60 37 06 78 01 55 48
 Lo camin bio	Regroupement d'exploitants agricoles et de consommateurs pour favoriser le développement d'une agriculture biologique. Livraison de produits bio chaque semaine sur cde à la salle des fêtes.	Stéphane WAGNER	05 53 80 60 37 06 78 01 55 48
 Centre Equestre « Elevage de l'Île »	Equitation pour tous, initiation à la pratique du cheval. L'île au poneys pour les plus jeunes.	Marie Laure CACAUT	05 53 81 20 85
 Société de chasse		Jean-Marie MADUR	05 53 81 19 84

Breuilh

 Troc plantes	Echanges de plantes les 3 ^{ème} dimanche d'avril et d'octobre.	Cécile DULON	06 08 73 34 31
 AAMOI	Asso d'Aide aux Maîtres d'Ouvrages Individuels (défense des consommateurs qui font construire avec un pavillonneur).	Cécile DULON	06 08 73 34 31
 Comité des fêtes	Organisation des fêtes locales.	Chr. CRAMAREGEAS	05 53 80 60 37
 Asso. communale de chasse		Michel BECHADE	05 53 46 64 82

Cendrieux

 Amicale laïque	Marché nocturne en août.	Henri BASSET	05 53 03 22 65
 Comité des fêtes	Organisation des fêtes locales.	Nicole OBRY	05 53 03 43 39
 Théâtre de la cendre	Théâtre, festival « Les Cendriales ».	Florence DUQUENNE	05 53 22 74 89 06 08 06 87 75
 Les Baladins	Chorale.	Michèle BALAINE	09 60 38 17 73



Cendigym	Gymnastique volontaire.	Murielle REVRANCHE	05 53 08 04 27
SMAC 24	Silence Moteur Action Coupez : projets autour de l'image (cinéma, vidéo, ...).	Mireille BERGER	05 53 04 00 13
Entente Cendrieux-Ladouze	Football.	David PHILIPPE	05 53 57 17 07 06 21 32 01 16
Entente Cendrieux-Le Bugue	Handball féminin.	Sylvie MIGNOT	05 53 54 67 30
Entente Cendrieux-Vergt	Handball masculin.	Julien LE MENELEC	05 53 22 70 68 06 48 26 58 80
Club des aînés	Voyages d'un jour en juin et septembre, repas et loto entre les adhérents.	Renée TAULOU	05 53 03 24 16
Amicale de chasse		Alain LAROCHE	05 53 03 21 34

Chalagnac

1 2 3 Ecoles	Manifestations au profit des projets d'école du RPI (marché de Noël, carnaval, fête des écoles de fin d'année, ...)	Fanny CORNUT	06 33 34 55 61
Chalagnac loisirs	Fête locale, repas, expositions, ...	Serge DESCAT	05 53 46 61 74

Creyssensac et Pissot

Comité des fêtes	Repas festifs.	Laurence LACOSTE	05 53 54 92 76
Entente chasse, champignons		Frédéric BUSSE	05 53 06 19 68

Eglise Neuve de Vergt

Amicale laïque	Soutien aux élèves sous toutes ses formes.	Fabrice REVERDEL	05 53 06 10 23 06 81 33 81 68
Le fil d'Ariane	Randonnées pédestre, feu de la St Jean. Gymnastique volontaire.	Jean Paul NAULIN Anne VERGNAUD	05 53 46 60 46 05 53 46 66 95
Main d'or	Jeux de société (scrabble, cartes) chaque mercredi de 14h à 17h.	Thérèse NAULIN	05 53 46 60 23
ACIER	Association de Coopération Intercommunale des Egliseneuve Réunies.	Jacky COULAUD	05 53 46 67 70
Patch'ami	Ateliers et exposition de patchwork.	Mme BONNET	05 53 46 60 01

Amicale de chasse	Gestion rationnelle du gibier vivant sur son territoire et régulation des prédateurs. Repas de chasse annuel.	Jacques VAGHINI	05 53 46 67 95
--------------------------	--	-----------------	----------------

Fouleix

Amicale laïque	Organisation vide grenier, quine,...	Olga DALEME	09 63 00 19 83
-----------------------	--------------------------------------	-------------	----------------

Comité des fêtes	Fête votive, bals, concours belote, repas,...	Stéphane SUCILLON	06 18 99 66 93
-------------------------	---	-------------------	----------------

Hortus en Sylve	Festivals à thèmes relatifs aux cultures régionales. Rencontres thématiques.	Philippe BUREY	05 53 07 47 85
------------------------	--	----------------	----------------

Rencontres « Si le loup y était »	Spectacles thématiques (comtes).	Dominique CORAZZA	05 53 82 12 20
--	----------------------------------	-------------------	----------------

Association de chasse		Marcel PATIENT	05 53 82 98 38
------------------------------	--	----------------	----------------

Grun – Bordas

La Galerie Sauvage	Développement socio-culturel local : - Land Art à Bourrou, - Régie spectacle à la guinguette du lac de Neufont.	Gilles MOTARD Nathalie ALTEA	05 53 03 46 45 05 53 07 80 64
---------------------------	---	---------------------------------	----------------------------------

Fête et loisirs	Animations festives à thème.	Patrick NICOLEAU	
------------------------	------------------------------	------------------	--

Lacropte

Comité des fêtes	Fête locale en juin	Bruno FARGEOT	05 53 06 74 54
-------------------------	---------------------	---------------	----------------

Club de tennis	Pratique du tennis	Anne-Marie DUFRAIX	09 65 19 88 90
-----------------------	--------------------	--------------------	----------------

Last Rebels Moto-club	Randonnées en moto	Benoit FONTEYNE	05 53 35 08 31
------------------------------	--------------------	-----------------	----------------

Amicale de chasse		Bernard PAYEMENT	05 53 05 87 27
--------------------------	--	------------------	----------------

Saint Amand de Vergt

Comité des fêtes	Fête locale le 3 ^{ème} dimanche de juillet.	Didier VALADE	05 53 08 90 32
-------------------------	--	---------------	----------------

Festival de musiques	Concerts dans l'église en juillet et août.	Mirna MINGASSON	05 53 54 98 84
-----------------------------	--	-----------------	----------------

Amicale de chasse		Joël LIEBEAU	05 53 54 70 65
--------------------------	--	--------------	----------------



Saint Mayme de Pereyrol

Comité des fêtes	Foire à la citrouille à la mi-octobre, fête locale.	Delphine DALEME Carlos MARTINEZ	06 72 15 69 76 06 83 19 52 47
-------------------------	---	------------------------------------	----------------------------------

Société de chasse		Michel LAPARRE	05 53 54 95 84
--------------------------	--	----------------	----------------

Saint Michel de Villadeix

Comité des fêtes	Fête locale , loto, ...	J. Michel VERNEUIL	05 53 54 77 83
-------------------------	-------------------------	--------------------	----------------

Amicale laïque	Quine, repas, ...,au profit de l'école.	Yvette DUPONT	05 53 54 91 62
-----------------------	---	---------------	----------------

Asso. artistique et culturelle	Organisation de concerts dans l'église.	Yvette DUPONT	05 53 54 91 62
---------------------------------------	---	---------------	----------------

A travers chants	Chorale.	Catherine LACOSTE	05 53 08 84 47
-------------------------	----------	-------------------	----------------

Société de chasse		Jean Michel MERIGOT	05 53 08 85 12
--------------------------	--	---------------------	----------------

Saint Paul de Serre

Comité des fêtes	Fête locale avec le foyer rural début juillet (vide grenier, repas, expositions), loto.	Gilles LEMAITRE	05 53 07 47 61 06 07 64 18 98
-------------------------	---	-----------------	----------------------------------

Foyer rural	Fête locale avec le comité des fêtes.	Elise CHANTEGREIL	05 53 54 28 26
--------------------	---------------------------------------	-------------------	----------------

Chantier Théâtre	Création de spectacles, stages d'initiation au théâtre, stages de découverte pour petits et grands, veillées-lectures ...	Florence LAVAUD	05 53 08 66 24 05 53 07 85 12
-------------------------	---	-----------------	----------------------------------

Amicale de chasse		Henri VIROL	05 53 03 42 24
--------------------------	--	-------------	----------------

Salon



Comité des fêtes	Fête locale en mai, repas, Noël des enfants.	P. CHAUDOYE/SAUV.	05 53 07 05 88
-------------------------	--	-------------------	----------------

Amicale de chasse		Georges VALADE	05 53 46 66 74
--------------------------	--	----------------	----------------

Vergt

Modern Jazz	Danse.	Caroline RANOUX Marie CHARBONNIER Jasmine ARNAL	05 53 58 34 79 05 53 54 95 39 05 53 54 78 18
--------------------	--------	---	--

Danse de salon		Marie CHARBONNIER Véronique DEZOUZA	05 53 54 95 39 06 87 57 66 01
-----------------------	--	--	----------------------------------

Gymnastique volontaire	Gym-Douce Gym-Tonic.	Marie CHARBONNIER Sébastien LOBSTEIN Marie C. MERLATEAU	05 53 54 95 39
A.P.Y.	Association pour la Pratique du Yoga.	Marie DUVOLET	05 53 82 14 49 05 53 46 68 89
Corps en mouvement	Relaxation.	Valérie MOTARD	05 53 06 46 45
Union Athlétique Vernoise	Rugby Séniors, Juniors, Cadets, Minimes. 	Bernard RIGAUD	05 53 07 49 99 06 86 41 64 44
Football club	Football enfants et adultes. 	Pierre AUBERTIN	05 53 54 70 64
Tennis club Vernois	Pratique du tennis.	Philippe DE SAINT OURS	05 53 54 72 39
Judo club Vernois	Judo pour les enfants de 6 ans et + Taïso pour les adultes.	Valérie FAGUET	05 53 03 53 12
Club d'escrime	Pratique de l'escrime (enfants à partir de 6 ans).	Marc BIGORA	05 53 06 11 00 06 26 31 41 15
Circuit de la fraise	Course cycliste.	Robert BIBIE	05 53 80 50 67
Ferme Equestre de "Boutazac"	Equitation: promenades, randonnées.	Joëlle BOURLAND	05 53 54 92 00
Centre Equestre "La Poussière"	Equitation : promenades, randonnées, cours, stages, concours.	Jean Xavier GIRAUD	05 53 46 70 27 06 85 42 07 48
Les fous du V.E.R.N.	Organisation de randonnées mensuelles dans chaque commune du canton en collaboration avec une association locale.	Sophie MALLET	06 74 19 01 67
Bol d'air Vernois	Randonnées pédestre, marche nordique.	Gilbert FAURE	05 53 06 14 81
La Croche Choeur	Chant choral, Gospel et Négro.	Catherine LACOSTE	05 53 08 56 69



La Bourrée Vernoise	Danses folkloriques.	Alain RAYMOND	05 53 82 94 59
	Théâtre.	R. GUILLEMOT	05 53 09 19 13
La Boule vernoise	Pétanque.	Philippe DEBORD	06 71 57 41 68
Atelier en Vergt et en Couleur (AVEC)	Peinture, dessin, aquarelle	Marie-Claire TAULOU	05 53 07 65 08
Atelier musique	Ateliers de la découverte : culturels et artistiques. Eveil, piano, solfège, orchestre, à partir de 3 ans.	Sophie KAWKA	05 53 08 08 47
Les amis de la compagnie des ballets LUDECHER		Sophie OLIVIER	05 53 03 24 44
Vergt patrimoine	Valorisation, identification, rénovation, promotion du petit patrimoine.	René DUPUY	06 86 17 52 90
Les Echos du Vern	Revue historique.	Patrick CHARPENTIER	05 53 54 72 46
Etre au Pays Vernois	Revue « Au Fil du Vern » : reportages sur les événements des communes du canton.	Patrick TRUCHASSOUT	06 07 96 69 87
Action Vergt	Association des commerçants pour dynamiser la ville de Vergt.	Brigitte JOLLY	05 53 54 90 05
		Christian LESTANG	05 53 54 74 58
Comice agricole	Organisation du comice agricole.	Michel BECHADE	05 53 46 64 82
Asso des anciens combattants	Cérémonies de commémoration.	Claude LAUTERIE	06 86 23 79 27
F.N.A.C.A.	Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie.	LEBLANC	05 53 54 78 40
Club du Fil d'Argent	Jeux de société et sorties diverses. Tous les mardi et jeudi de 14h00 à 18h00.	Arlette MADEC	05 53 07 09 06
Club de loisirs du Pays Vernois (Les aînés ruraux)	Rencontres, voyages, repas, spectacles.	Jean-Bernard ANGELY	05 53 54 65 68
Amicale des chasseurs de Vergt		Jean-Pierre MURET	05 53 46 60 04
		Claude PASQUET	05 53 54 36 27
Comité des festivités vernaises	Organisation des festivités.	Gilbert FAURE	05 53 06 14 81
Collectif des associations	Collectif des associations du canton de Vergt.	Véronique DUFRAIX	05 53 54 71 30

Syndicat d'Initiative	Renseignements touristiques de tout ordre : sites, fêtes votives ou à thèmes (fraises, citrouille), vie culturelle (concerts, festival, ...), marchés, hébergements et services divers.	A. M. DUVERNEUIL Sandrine HIVERT	05 53 03 45 10 06 70 10 85 21 06 27 28 07 09
CVFM (Canton Vernois FM)	Radio locale à vocation culturelle et éducative.	Arnaud BOYER	09 51 33 24 24
Restos du cœur	Distribution de denrées alimentaires.	Marie Th. MARTINEZ	05 53 54 78 37
A.S.P.I. 24	Accompagnement Social et Professionnel Pour l'Insertion.	Stephane BRESSON	05 53 54 19 19
Amicale des Pompiers		Dr RENAUDIE	05 53 54 95 45
Donneurs de sang	Organisation du don de sang.	M. BECHADE Mme RAYMOND	05 53 46 61 85 05 53 46 63 17
CLE Vergt (Club de Lecture Ecriture)	Enseignement du français à des adultes et des enfants étrangers ou non.	Valérie MOTARD	05 53 03 46 45
Association PHOENIX	Animaux en péril.	Richard JOHNSON	05 53 54 94 81

Veyrines de Vergt

Culture, loisirs, festivités	Organisation Noël des enfants, loto, feu de la St Jean , fête votive du 15 août, concert.	Jérôme GRANGER	05 53 54 48 18
Amicale de chasse	Gestion attentionnée du gibier, organisation du repas de chasse annuel.	Alain LESTANG	05 53 54 96 47

Culture - Loisirs

Bibliothèques municipales

Bibliothèque de Vergt : salle située dans les locaux de la mairie

L'emprunt des ouvrages est gratuit

Horaires d'ouverture :

Mardi	Mercredi	Vendredi
16h30 à 17h30	14h à 19h	9h à 12h

Renseignements : 05 53 54 90 05

Bibliothèques de Lacropte, Cendrieux, Eglise Neuve de Vergt :

Se renseigner en mairie pour les heures d'ouverture

Salles municipales

Se renseigner à la mairie de chaque commune pour connaître les conditions d'utilisation et de location des salles et pour leur réservation.



Aménagements touristiques

Lac de Neufont



Ce plan d'eau de quatre hectares est situé sur la commune de Saint Amand de Vergt. Deux plages sont aménagées pour la baignade et un espace est réservé pour la pratique de la pêche. Un terrain de beach-volley, un terrain de pétanque, des jeux pour les enfants et des pédalos payants sont disponibles sur le site. Un toboggan aquatique, long de 75m, complète cet espace de loisirs.

Camping du lac de Neufont



L'espace est aménagé pour un hébergement en chalet ou pour recevoir des campeurs du 1^{er} mai au 31 octobre.

Tél : 05 53 54 93 90 – Fax : 05 53 35 17 94

Courriel : campingdeneufont@orange.fr

Ou Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique (SIAT) : 05 53 08 32 87

Service petite enfance
Assistantes maternelles agréées

Communes	Nom – prénom	Adresse	N° Téléphone
Bourrou	FANET Michèle	Les Bruges	05 53 80 75 22
Breuilh	MARTIN sylvie	Lotissement Le Petit Bois, Les Landes	09 81 94 92 93 06 58 68 19 29
Cendrieux	AFAN DE RIVERA-GRIER Leslie	Les Charpeaux	05 53 54 68 63
	SERRE Armande	Le Meynot	05 53 03 57 25
Chalagnac	DE CARVALHO Nathalie	La Seguinie	05 53 35 30 02
	VAN DE ZANDE Virginie	Menaudou	05 53 06 75 83
	VISENTINI Carole	La Seguinie	05 53 53 31 21
Creyssensac et Pissot	FABRY Marie-Claire	La Lande	05 53 46 63 40
	GANDON Véronique	Le Verneuil	05 53 46 62 02
Eglise Neuve de Vergt	BECHADE Maryse	La Brande	05 53 46 66 75
Fouleix	ROUX Alexandra	3, Lotissement Le Bourg	05 53 80 29 22
Lacropte	ANCELIN Danielle	1 Résidence Louis de la Cropte	05 53 06 71 34
	MAILLE Elisabeth	Faurecuillier	05 53 06 76 64
	RAMINE Nadine	Le Depert	09 60 40 25 66
Saint Amand de Vergt	DURANTON Sandrine	La Belaudie Est	05 53 04 59 93
Saint Mayme de Pereyrol	BARSE Sarah	Les Captus	05 53 08 91 39
	BERNARD Valérie	Le Lac blanc	05 53 54 73 23
	CHATEAU Virginie	Lasfond	05 53 08 78 33
Saint Michel de Villadeix	VINCENT Cindy	Labaurie	06 74 72 69 84
Salon de Vergt	DE VIDO Marie-Claire	Château Missier	05 53 04 67 58
Vergt	ANDRE Catherine	Rue du marché aux fraises	06 70 53 49 02
	BARLIER Marie-Claire	Lotissement La Plaine	05 53 54 70 03
	BIBIE Josiane	Le Clapier	05 53 54 37 76
	CLARET Claudette	5 route de Maupas	05 53 07 02 63
	CLARET Patricia	4 place Eugène Mathurin Mage	05 53 54 77 91



Communes	Nom – prénom	Adresse	N° Téléphone
Vergt (suite)	DORMIEU Dominique	7 route du marché de la fraise	05 53 04 74 83
	DUJOU Marielle	Place Charles Mangold	05 53 54 94 29
	GERAUD Claire	3 rue du cimetière	05 53 46 52 35
	HIVERT Sandrine	9 boulevard Fénelon	05 53 54 76 01
	LAFAYE Marie-Claire	11 rue de la paix	05 53 54 97 76
	LAFAYE Yves (accompagnement des enfants à la sortie de l'école)		
	PEYRONNET Brigitte	12 chemin de plaisance	05 53 54 78 46
	RICKEBUSCH Emilia	13 lotissement du château	05 53 08 83 34
	SIBELET Danielle	10 chemin de plaisance	05 53 54 70 53
	TABOUY Martine	Fauricat	05 53 54 70 83
	FAGUET Céline	Le Ronlet	06 11 25 66 95
	VIGIER Isabelle	Les Guilloux	05 53 54 11 86

Le site Internet mon-enfant.fr de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) est disponible pour conseiller, orienter et rechercher une solution de garde d'enfant.

Service des Soins Infirmiers Á Domicile (SSIAD)

Place Charles Mangold
24380 VERGT

Tél : 05 53 08 57 92 – Fax : 05 53 02 94 27

Ce service permet :

- D'assurer une prescription médicale de soins infirmiers et d'hygiène générale.
- De maintenir à domicile les personnes âgées.
- D'effectuer des soins relevant du champ de compétence des auxiliaires médicaux.

Maison de retraite

(EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

3, avenue Jean Moulin
24380 VERGT

Tél : 05 53 07 32 00 – Fax : 05 53 07 32 29

« La maison du Pays de Vergt » est une maison de retraite médicalisée. Elle assure également la livraison de repas à domicile.

ADRESSES UTILES SUR LE CANTON DE VERGT

Santé

1- Médecins

BUHAJ Stéphane	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 96 22
LAMAZIERE Frédéric	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 96 22
RENAUDIE Max	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 96 22
TRICAUD Pascal	11 Bis Grand'Rue	05 53 54 90 09
TRUCHASSOUT-PARROT Danielle	11 Bis Chemin du château	05 53 54 66 96

2- Dentistes

CARCENAC Philippe	10 route de Bergerac	05 53 54 90 48
FRANÇOIS Bernard	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 96 22
GRANET Sophie	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 96 22

3- Infirmiers

DUPRAT Christine	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 98 35
ESCARMENT Mireille	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 98 35
LASCOMBE Marie-claude	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 98 35
MALAFAYE Chantal	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 98 35
TIRTIAUX Marie-Jeanne	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 98 35

4- Masseur Kinésithérapeute

SUDRIE Marie-Véronique	Le château	05 53 54 72 27
MELEC Marie-Joseph	4 place Marty	05 53 35 16 64
BARRE Thomas	Chalagnac	06 01 75 51 29

5- Pédiçures-podologues

CAMBOU Denise	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 54 98 35
POIGNANT Michèle	Route marché de la fraise	06 08 32 18 49

6- Orthophoniste

GEOFFROY Sylvie	1 av 26 ^{ème} RI	05 53 08 61 57
-----------------	---------------------------	----------------

7- Ostéopathe

BESSE Marjorie	4 place Marty (Résidence des Platanes)	06 71 22 95 26
----------------	--	----------------

Pharmacies

BENSUSSAN Bruno	10 place Marty	05 53 54 90 20
CHANRAUD-BOUYROU Annie	16 place Halle	05 53 54 98 95
LOPEZ-RICHARD	12 route de Bergerac	05 53 54 90 16

Centre médico social

Assistants sociales	10 rue du Collège	05 53 54 98 56
---------------------	-------------------	----------------

Vétérinaire

PENNANT Olivier	Bd Fénelon	05 53 54 90 14
-----------------	------------	----------------



Culte

Culte catholique :

Paroisse Saint Jean en Pays Vernois 1 rue de l'église 05 53 54 90 62
Contact avec le prêtre : 06 78 99 94 95

Messe chaque dimanche à 10h30

Correspondants de Presse

Sud-Ouest :

BESSE Alain Tél : 05 53 54 96 55
Maison vieille 06 86 82 15 84
24380 Salon de Vergt alain.besse10@wanadoo.fr

DUPUY René Tél : 05 53 54 41 97
La Grasserie 06 86 17 52 90
24380 Salon de Vergt dupuyrene@wanadoo.fr

Dordogne Libre :

TRUCHASSOUT Patrick Tél : 06 07 96 69 87
24380 Vergt dl-vergt@orange.fr

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté qui œuvre gratuitement pour aboutir au règlement amiable des différends entre particuliers (problème de mitoyenneté, querelle de voisinage, contestation d'une facture, ...).

Contact : MALLET Michel

Une permanence est assurée à la Mairie de Vergt le dernier jeudi du mois de 9h à 12h.

Les rendez-vous sont pris auprès du secrétariat de la Mairie : 05 23 54 90 05

Ambulance - Taxi

WIEGANT Tél : 05 53 08 57 64
Route de Salon
24380 Vergt

Taxis Vernois Tél : 05 53 54 74 00
8b place Jean Jaurès
24380 Vergt

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers : **18**

Aide médicale d'Urgence (S.A.M.U.) : **15**

Gendarmerie nationale : **17**

EDF (sécurité dépannage) : **0 810 33 30 24**

VEOLIA Eau : **0 811 902 903**

SITES INTERNET PUBLICS

Bienvenue à l'assemblée nationale

www.assemblee-nationale.fr

www.parlement.fr

Les sénateurs à votre service

www.senat.fr

En direct de L'Elysée

www.elysee.fr

Au cœur du gouvernement

www.premier-ministre.gouv.fr

L'info du journal officiel

www.journal-officiel.gouv.fr

Service public

www.service-public.fr

Conseil général Dordogne

www.cg24.fr

Préfecture Dordogne

www.dordogne.pref.gouv.fr



le permis de construire, la déclaration préalable

Vous avez un projet de construction neuve ou d'extension, de plus de 20 m², d'une maison individuelle ?

Vous souhaitez modifier l'utilisation de locaux existants ?

La demande de permis de construire, ou la déclaration préalable, vous concerne.

gagnez du temps !

Votre dossier de demande de permis de construire, ou de déclaration préalable, doit être composé du formulaire de demande complété et accompagné de différents documents décrivant votre projet architectural.

L'exactitude et la qualité des documents fournis (plans, photos, dessins, ...) faciliteront leur compréhension par les personnes chargées d'étudier votre dossier.

Chaque document doit être référencé selon la nomenclature fournie dans le bordereau de dépôt des pièces jointes (par exemple PCMI1, DP2, ...).

Chaque projet étant particulier, vous pouvez être amenés à fournir des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous aidions dans vos démarches.

n'oubliez pas

Le permis de construire et la déclaration préalable sont des actes administratifs. Leur légalité est subordonnée à des conditions de fond (respect des lois et règlements) et de forme.

L'examen technique du projet permet de vérifier sa conformité aux règles d'urbanisme.

La réglementation actuelle met l'accent sur la notion de projet architectural qui doit être défini dans sa globalité au travers de différentes pièces à fournir.

Pour savoir si votre projet correspond à une demande de permis de construire ou à une déclaration préalable, consultez les fiches 3 et 4.

Pour connaître les modalités de dépôt de votre demande ainsi que les délais prévus par le code de l'Urbanisme, reportez-vous à la fiche 5.

Tout particulier dont le projet de construction dépasse 170 m² de SHON (voir fiche 6h) doit faire appel à un architecte.

exemple illustré

Illustrées par un exemple, les pages suivantes présentent :

- les différentes pièces que vous serez éventuellement amenés à fournir en fonction de votre demande,
- une aide pour le calcul des surfaces.

a le plan de situation

b le plan de masse

c le plan en coupe

d la notice décrivant le projet

e les plans de façades et toitures

f le document graphique

g les photographies de près, de loin

h les surfaces : la SHOB, la SHON

a

le plan de situation

Le plan de situation permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Il permet également de savoir s'il existe des servitudes.

- Utilisez un plan de ville ou une carte de format 21 x 29,7 cm minimum.
- Pour un projet situé :
- en zone rurale, choisissez une échelle de l'ordre de 1/25000^e, soit 1cm = 250 m (carte de randonnée par exemple).
 - en zone urbaine, choisissez une échelle de l'ordre de 1/5000^e, soit 1cm = 50 m (plan local d'urbanisme par exemple).

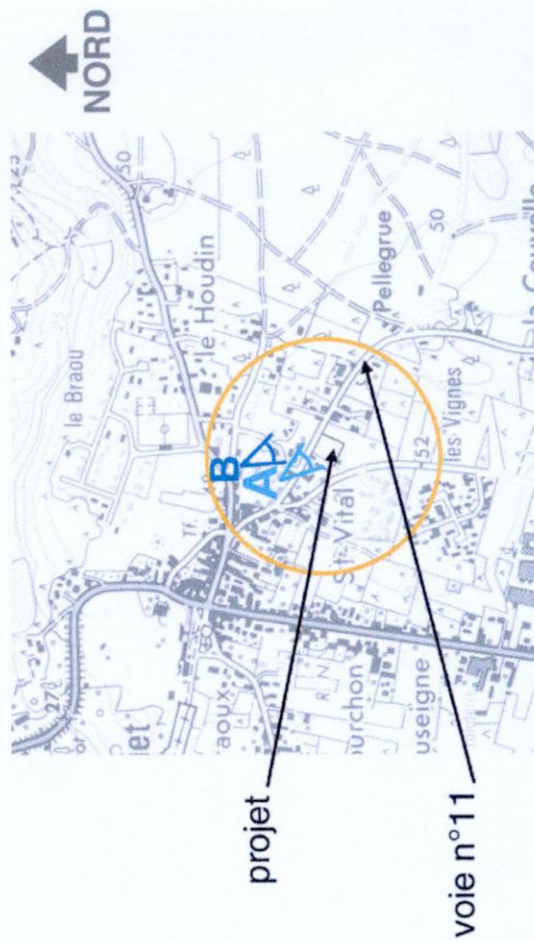
Indiquez, pour votre terrain :

- son orientation (indiquez le nord),
- un ou des repères pour le situer : ▼ ↘ ○
- le nom des rues ou routes ou chemins qui le desservent,
- son échelle.

Si la commune possède un plan d'urbanisme (PLU, POS), indiquez si possible la zone dans laquelle se situe votre terrain.

Indiquer l'endroit à partir duquel les deux photos jointes (voir fiche 6g) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue A B.

PCMI1



fiche 6a



b

le plan de masse

- Il présente le projet dans sa totalité, construction et terrain.
 Il permet de :
- représenter le terrain (dimensions, bâtiments existants, plantations, courbes de niveau),
 - situer la future construction sur le terrain,
 - repérer les réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement).

Utilisez un plan (cadastral, de géomètre, ...) à une échelle permettant de représenter le projet dans le terrain. Indiquez l'échelle du document.
 Si votre terrain est très grand, vous pouvez produire :
 - un plan à petite échelle montrant la totalité du terrain,
 - un plan à grande échelle montrant les détails du projet.

Pour votre terrain, indiquez :

- son orientation (indiquez le nord),
- ses dimensions,
- les arbres existants, à supprimer, à planter.

Pour un terrain situé dans une zone inondable délimitée par un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), les cotes du plan doivent indiquer son altimétrie.

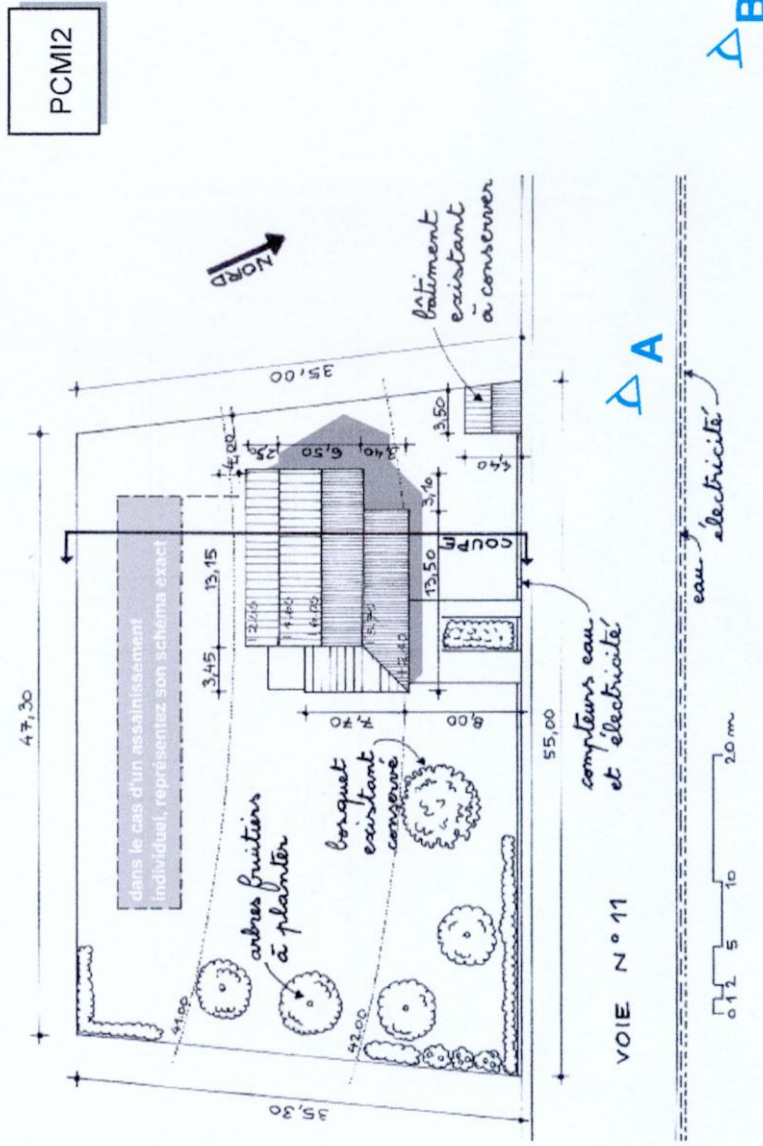
Pour votre projet de construction, indiquez :

- ses dimensions, sa hauteur,
- ses distances par rapport aux limites du terrain,
- les places de stationnement, accès, voirie interne,
- les bâtiments existant sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- l'emplacement des réseaux : eau, électricité, gaz, assainissement.

En cas d'assainissement individuel, contactez le SPANC (Syndicat Public d'Assainissement Non Collectif) pour connaître les prescriptions applicables à votre projet.

Représentez le schéma d'assainissement.

Indiquez l'endroit d'où les deux photos jointes (voir fiche 6g) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue A-B.



C le plan en coupe

Il complète le plan de masse et montre l'implantation du projet sur le terrain, en particulier si celui-ci est en pente.

Le plan en coupe indique le volume extérieur de la construction.

Il n'a pas à faire apparaître les planchers intérieurs.

Le plan en coupe doit faire apparaître le terrain dans son ensemble.

Indiquez :

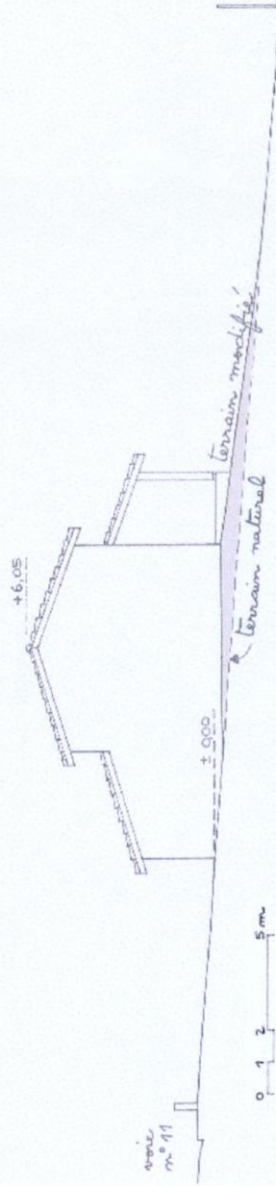
- le profil et les niveaux du terrain naturel avant et après les travaux,
- le profil et les hauteurs de la construction (volume extérieur) par rapport au terrain naturel.

Il est préconisé de dessiner au moins une coupe de la construction à l'échelle 1/100^e (1 cm = 1 m) ou 1/50^e (1 cm = 50 cm).

Indiquez l'échelle du document.

Reportez la position de la coupe sur le plan de masse (fiche 6b).

PCMI3



e les plans de façades et toitures

Ils montrent l'aspect extérieur de la construction.

Représentez un plan de chaque façade à une échelle permettant d'avoir une vue de l'aspect général des façades.

Habituellement, l'échelle est de 1/100^e (1 cm = 1 m) ou de 1/50^e (1 cm = 50 cm).

Indiquez :

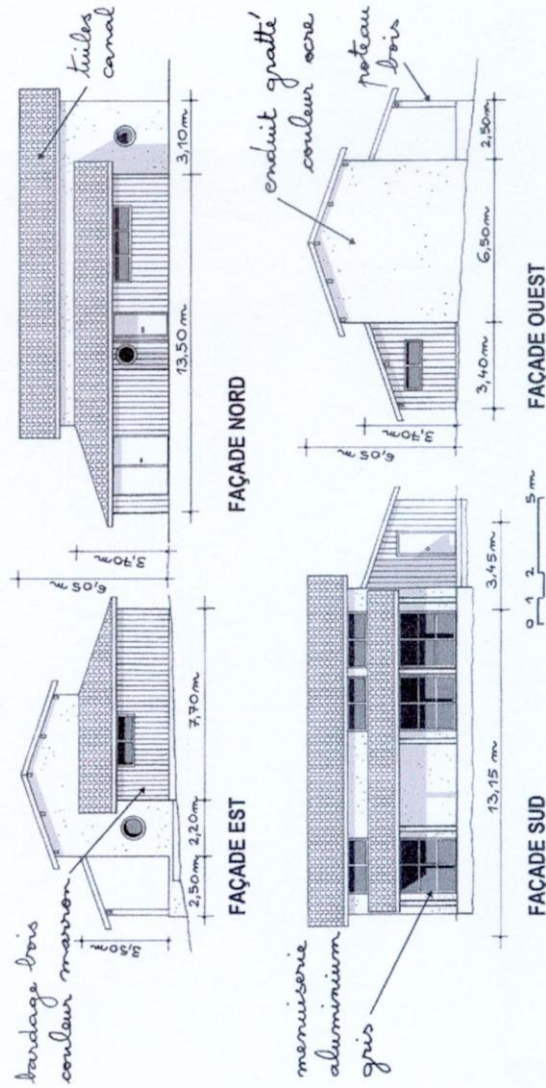
- l'orientation (façade sud, façade ouest, etc.),
- les matériaux apparents utilisés,
- l'échelle du document.

Représentez tous les éléments visibles de l'extérieur (portes, fenêtres, cheminées, corniches, ...).

Représentez toutes les façades, y compris celles qui n'ont pas d'ouvertures.

Si votre projet modifie des façades de bâtiments existants, représentez l'état initial et l'état projeté sur deux plans distincts pour plus de lisibilité.

PCMI5



IACS - CAUE de la Grande région 2000 - fiche 6e





le document graphique

Il permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage environnant.

Prenez une photographie, noir et blanc ou couleur, du terrain tel qu'il est actuellement.

Représentez sur cette photographie l'insertion du projet ainsi que le traitement des accès et des abords.

Vous pouvez réaliser au choix :

- 1 croquis à la main (en noir et blanc ou en couleur),
- 1 montage photographique,
- 1 simulation informatique.

PCMI6



fiche **6f**

g les photographies de près, de loin

Elles montrent l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains proches et plus éloignés.

Prenez au moins 2 photographies du terrain.


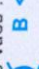


Si votre projet est situé en zone rurale :

- la vue de près (A) montre le terrain, les terrains voisins et la végétation existante,
- la vue de loin (B) montre le paysage environnant.

Si votre projet est situé en zone urbaine :

- la vue de près (A) montre les façades proches, les espaces publics proches,
- la vue de loin (B) montre l'aspect de la rue, des espaces publics proches.

Reportez les points de prises de vues :

- sur le plan de situation  A  B
- sur le plan de masse  A  B

Veillez à la lisibilité des photographies (originaux et copies).

PCMI7



vue de près : A

PCMI8



vue de loin : B

6g
fiche



h les surfaces : la SHOB, la SHON

Pour remplir le formulaire de demande, vous devez calculer les surfaces, hors oeuvre brute et hors oeuvre nette, de la construction.

Calcul de la SHOB, surface hors oeuvre brute :

somme des surfaces de chaque niveau calculées à partir du nu extérieur des murs de façade :

- rez de chaussée
- étages
- sous-sols
- terrasses, balcons, loggias ...
- toits terrasses accessibles ou non

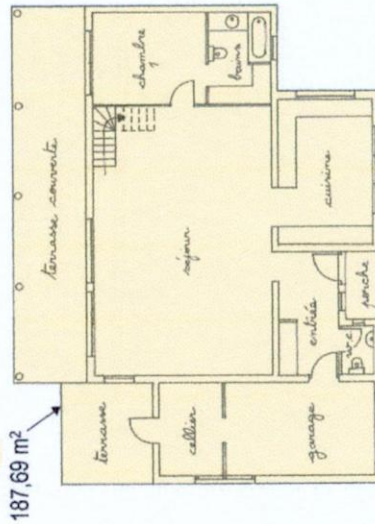
Calcul de la SHON, surface hors oeuvre nette :

SHOB avec déduction :

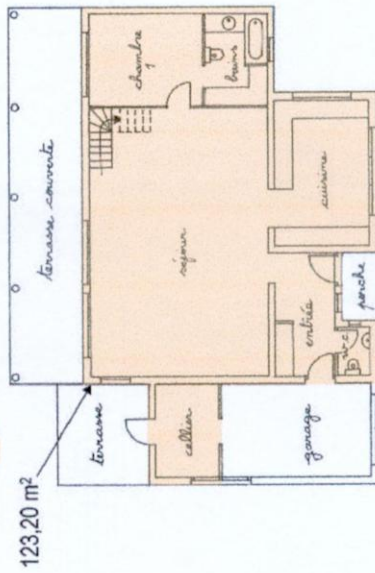
- des surfaces non habitables, soit :
 - stationnement,
 - terrasses couvertes et non couvertes,
 - combles et sous-sols de moins de 1,80 m de hauteur, ...)
- et d'un forfait de 5 % pour une maison d'habitation

Des déductions supplémentaires peuvent s'appliquer dans des cas particuliers.

SHOB = 187,69 m²



SHON = 123,20 m² - (5% de 123,20 m²) = 117,04 m²



Crédits photographiques

Photothèque en ligne : WWW.leuropeveduciel.com

Photographie aérienne du bourg d'Eglise Neuve de Vergt N° T038911

Photographie aérienne (ULM) du bourg de Cendrieux par Bob et Jude Thompson

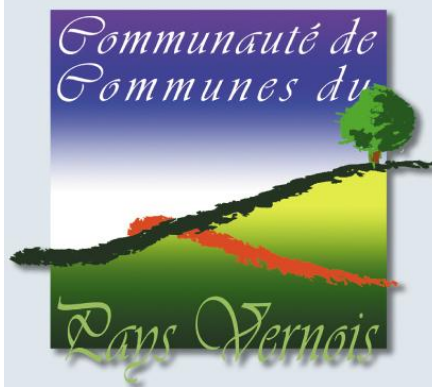
Microsoft Word

Images de la bibliothèque

Photos prises par Jacky Coulaud, Patrick Truchassout, Jean Pierre Agrafeil, Sylvain Wagner

Graphismes « grillon » de Jacques Bodet





BOURROU

BREUILH

CENDRIEUX

CHALAGNAC

CREYSSENSAC ET PISSOT

EGLISE NEUVE DE VERGT

FOULEIX

GRUN BORDAS

LACROPTÉ

SAINT AMAND DE VERGT

SAINT MAYME DE PEREYROL

SAINT MICHEL DE VILLADEIX

SAINT PAUL DE SERRE

SALON

VERGT

VEYRINES DE VERGT